

Bulletin provincial 2020

N° 5/1

Sommaire

N° 7 - APPELS A PROJET :

- ASPASC – Service de l’observation, de la programmation et du développement territorial – Service des Musées et du Patrimoine culturel – Appels à projets « Territoires de Mémoire ».

(Résolution du Conseil provincial du 31/01/2020)

Pages 2347 à 2352

N° 8 - ASBL :

- Service des Relations Extérieures et Internationales

- Retrait de la Province de Namur, en tant que membre effectif, de l’Asbl Section belge du CIRIEC (Centre International de Recherches et d’Information sur l’Economie Publique, Sociale et Coopérative).

(Résolution du Conseil provincial du 18/10/2019)

- Retrait de la Province de Namur, en tant que membre effectif, de l’Asbl PARTENALIA (Association Européenne des Pouvoirs Locaux Intermédiaires).

(Résolution du Conseil provincial du 13/12/2019)

Pages 2353 à 2357

N° 9 - BUDGET :

- Budget 2020 – 1er tableau des modifications budgétaires

(Résolution du Conseil provincial du 29/05/2020)

(Arrêté de la RW du 06/07/2020)

Pages 2358 à 2456

N° 10 - CHÂTEAU DE NAMUR :

- Comptes et bilan de la régie provinciale « Château de Namur » - Exercice 2019
– Approbation

(Résolution du Conseil provincial du 19/06/2020)

Pages 2457 à 2469

N° 11 - CONSEIL PROVINCIAL :

- Question écrite du conseiller provincial Monsieur Georges BALON-PERIN du 02/10/2020 concernant une réduction drastique des dépenses de transferts dans le cadre de la réforme du financement des zones de secours.
- Réponse du Collège provincial du 08/10/2020

- Question écrite du conseiller provincial Monsieur Antoine PIRET du 04/06/2020 concernant la location des bâtiments de la Province de Namur.
- Réponse de Monsieur Jean-Marc VAN ESPEN, Député-Président du Collège provincial du 17/06/2020

Pages 2470 à 2489

N° 12 - ENSEIGNEMENT PROVINCIAL :

- IPES-ESPA
 - Validation des tarifs de soins, services et produits appliqués dans les salons didactiques
(Résolution du Conseil provincial du 31/01/2020)
- IPFS
 - Règlement de travail pour le personnel Directeur, Enseignant et assimilé – Approbation – Dossier Conseil provincial
(Résolution du Conseil provincial du 19/06/2020)
 - Règlement d’Ordre Intérieur – Année académique 2020/2021
(Résolution du Conseil provincial du 19/06/2020)
- HAUTE ECOLE DE LA PROVINCE DE NAMUR (HEPN)
 - Modification du règlement des études 2019/2020 suite crise sanitaire Covid 19
(Résolution du Conseil provincial du 19/06/2020)

Pages 2490 à 2497

N° 7 - APPELS A PROJET :

- ASPASC – Service de l’observation, de la programmation et du développement territorial – Service des Musées et du Patrimoine culturel – Appels à projets « Territoires de Mémoire ».

(Résolution du Conseil provincial du 31/01/2020)

PROVINCE DE NAMUR

Administration de la Santé Publique, de l'Action
Sociale et Culturelle

Rue Martine Bourtonbourt, 2

5000 NAMUR

**AFFAIRE N°09/20 : ASPASC – SERVICE DE L'OBSERVATION, DE LA PROGRAMMATION ET DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Service des Musées et du Patrimoine culturel: Appel à
projets « Territoires de Mémoire »**

LE CONSEIL PROVINCIAL,

VU la décision du Collège provincial du 18 juin 2009 concernant l'adhésion de l'institution provinciale namuroise au projet d'éducation à la tolérance et de sensibilisation aux dérives du racisme de l'asbl « Territoires de mémoire » ;

VU la résolution du Conseil provincial du 24 mars 2017 adoptant le règlement de l'appel à projets Territoires de mémoire-Province de Namur ;

VU la décision du Collège provincial du 4 juillet 2019 relative au transfert de la gestion de la convention « Territoires de mémoire » de la DASS vers le Service des Musées - cellule du Patrimoine culturel ;

CONSIDÉRANT le souhait de la Cellule du Patrimoine culturel de dynamiser l'appel à projets conjoint en faisant, en 2020, un focus sur la thématique des commémorations du 80ème anniversaire du début de la Seconde Guerre Mondiale ;

VU les crédits inscrits à l'article 771107/6400/020 du budget provincial 2020 ;

VU le rapport de la 2^{ème} commission ;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est adoptée à 34 voix pour, 0 contre et 0 abstention ;

CONSIDÉRANT dès lors que la présente résolution est adoptée à l'unanimité/~~à la majorité~~;

ARRÊTE :

Article 1er : D'approuver le règlement "Appel à projets Territoires de mémoire" tel que repris ci-dessous :

Règlement relatif à l'appel à projets « Territoires de Mémoire » de la Province de Namur destiné à soutenir les initiatives visant à promouvoir chez les enfants, les jeunes et les adultes une éducation à la citoyenneté et à la démocratie.

Article 1^{er} : Objet et objectifs

Le présent règlement établit les critères de sélection et de recevabilité, les modalités et les conditions de participation de l'appel à projets lancé par le Collège provincial et dans les limites des crédits budgétaires. Dans le cadre du plan stratégique opérationnel, la Province de Namur octroie des subventions par le biais de dispositifs d'appel à projets en vue de soutenir les villes et communes du territoire provincial qui adhèrent au réseau « Territoire de Mémoire ». Ce label a pour but de sensibiliser aux dangers du racisme, de la xénophobie et de résurgence du fascisme, de faire prendre conscience des excès auxquels peuvent aboutir les exclusions, de favoriser un consensus démocratique et la construction d'une société juste, progressiste et fraternelle.

Article 2 : Bénéficiaires

Peuvent prétendre à l'obtention de la subvention visée par le présent règlement :

- Les communes et CPAS de la Province de Namur, ainsi que les asbls, les associations de fait et les écoles

Ne peuvent pas prétendre à l'obtention de la subvention visée par le présent règlement :

- Les demandeurs qui n'ont pas restitué tout ou partie d'une subvention antérieure suite à un rapport de contrôle négatif établi par le Collège provincial de Namur

Article 3 : Conditions de participation

- Le projet doit être initié dans l'année du lancement de l'appel à candidature et être cloturé au plus tard le 31 décembre de l'année suivante
- Le projet doit être organisé sur le territoire de la Province de Namur
- Le siège social du demandeur doit être situé dans une commune membre du réseau «Territoire de Mémoire» sis sur le territoire de la province de Namur et avoir signé la convention de partenariat de l'asbl «Les Territoires de la Mémoire». Le projet lui-même doit être visé par le collège communal.

Article 4 : Conditions de recevabilité

Le dossier de candidature devra être envoyé au Directeur Général (Province de Namur – Place Saint-Aubain, 2 à 5000 Namur) ou par mail : dg@province.namur.be.

Il comprendra :

- Le formulaire ad hoc complété pour l'ensemble des rubriques signé et daté par le demandeur.
- La preuve de la signature de la convention de partenariat avec l'asbl «Les Territoires de la mémoire».
- Le budget détaillé du projet (recette/dépense) en précisant la destination de la subvention provinciale sollicitée et un calendrier de mise en œuvre du projet attestant du démarrage de celui-ci dans l'année de lancement de l'appel à projets
- Toutes autres pièces que le demandeur estime utile

L'appel à projet sera lancé entre le 1^{er} et le 15 février 2020. Le demandeur enverra son dossier complet au plus tard le 1er avril de la même année, la date de la poste faisant foi. A défaut, sa candidature sera déclarée irrecevable.

Article 5 : Dépenses non éligibles

Ne peuvent être subventionnés :

- Les frais de fonctionnement structurels non spécifiques au projet
- Les frais d'infrastructure, les travaux, rénovations, aménagements et équipements permanents
- Les frais d'organisation de fancy-fair, kermesses, fêtes locales ou de quartier
- Les frais de réception ou de vernissage
- Les fleurs et les gerbes pour les cérémonies commémoratives

Article 6 : Composition du jury de sélection

Un jury sera constitué et composé de :

- Un conseiller provincial par groupe politique du Conseil provincial, à désigner par les chefs de groupes
- Un représentant du Collège provincial, à désigner par celui-ci
- Deux représentants du Comité de Direction provincial, à désigner par le Directeur général
- Le Gouverneur de la Province ou son représentant
- Le Directeur du secteur Actions de l'asbl « Les Territoires de la mémoire » ou son représentant
- Le responsable du secteur Projets, en charge du réseau « Territoire de mémoire », de l'asbl « Les Territoires de la mémoire » ou son représentant
- Le Directeur du Centre d'Action Interculturelle de Namur ou son représentant
- Le Directeur du Carrefour Régional et Communautaire de Citoyenneté et de Démocratie ou son représentant
- Le Directeur du Centre de Médiation des Gens du Voyage ou son représentant
- Le Directeur du Centre d'Action Laïque de la Province de Namur ou son représentant
- Le Directeur de la Cellule Démocratie ou barbarie ou son représentant
- Un représentant de l'Asbl Qualité-Village-Wallonie

Le secrétariat dudit jury sera assuré par l'Administration qui en établira un procès-verbal.

Article 7 : Critères d'octroi

A l'examen des dossiers de candidatures déposés, le jury se prononce sur leur recevabilité sur base du présent règlement. Parmi les dossiers validés, il propose au Collège provincial, dans les limites des crédits disponibles au budget provincial, l'octroi de subventions dont le montant ne sera pas inférieur à 500 € ni supérieur à 5.000 € sur base de critères relatifs au public ciblé, aux objectifs poursuivis et à la nature du projet.

Le projet développe des actions qui permettent de répondre aux objectifs du label décrit dans l'article 1er et un contenu qui permet aux participants d'associer, de comprendre et de projeter des faits historiques fondamentaux dans l'actualité sociétale contemporaine, qui fait preuve d'une dimension de transmission, d'actualisation, de contextualisation et de mise en perspective par le biais, par exemple, de la réalisation d'une exposition, d'un DVD, d'un jeu, d'un carnet de voyage, d'un outil pédagogique, d'une œuvre collective, ...

Le jury attribuera les subventions en priorité aux activités du projet qui ne sont pas susceptibles d'être prises en charge par d'autres pouvoirs subsidiaires (exemple : Fédération Wallonie-Bruxelles, Fondation Rai Baudouin, ...).

Les candidats sont invités à se mettre en contact avec Mélodie BRASSINNE de la Cellule du Patrimoine culturel au 081 77 54 47 pour une aide méthodologique à la rédaction du projet.

Le dossier de candidature décrira comment :

- a) le projet intègre dans la mise en œuvre de la démarche l'application de valeurs éthiques (coopération, solidarité, respect...).
- b) le projet fédère un réseau d'acteurs et est porté par les partenaires locaux
- c) le projet implique concrètement et activement chaque acteur
- d) le projet développe une dimension intergénérationnelle
- e) le projet s'appuie sur un ancrage local, mettant en évidence les liens entre la thématique abordée et le contexte tant historique qu'actuel de la commune (histoire, traces locales, témoignages...)
- f) la méthodologie pédagogique du projet est transposable et pourrait être démultipliée aisément

Le fonctionnaire en charge de cette matière pourra réclamer les documents manquants. Après analyse du procès-verbal du jury, le Collège provincial décidera d'octroyer ou de refuser une subvention. La décision officielle sera rendue début mai 2020.

Article 8 : Modalités d'exécution

L'octroi de la subvention est soumis aux articles L3331-1 à 8 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatifs à l'octroi et au contrôle des subventions.

La subvention sera liquidée en une seule fois.

Article 9 : Contrôle de l'utilisation de la subvention

Le bénéficiaire d'une subvention devra, pour le 31 décembre de l'année qui suit celle du dépôt de la candidature au plus tard, remettre les pièces justificatives suivantes, destinées à prouver que la subvention a bel et bien été utilisée aux fins pour lesquelles elle a été octroyée :

- des factures acquittées
- un extrait de compte attestant de la perception de la subvention (Si la subvention provinciale octroyée est comprise entre 2.500 € et 5.000 €)
- les comptes où apparaît clairement la subvention provinciale si la subvention provinciale octroyée est comprise entre 2.500 € et 5.000 €)
- une déclaration sur l'honneur attestant que les justificatifs transmis n'ont pas été et ne seront pas produits auprès d'une autre autorité subsidiante.

Article 10 : Contreparties

En contrepartie de la subvention octroyée :

Au moins une visite de suivi sera effectuée par un agent provincial ou un membre du jury au cours du projet.

Une copie des supports produits (panneaux d'exposition, publication, outils pédagogiques,...), ainsi qu'un rapport d'activité (fréquentation, points forts, points faibles, photos,...) ainsi que la revue de presse liée à l'évènement seront transmis à la cellule du Patrimoine culturel (Mélodie Brassinne – Avenue Reine Astrid 22-5000 Namur ou melodie.brassinne@province.namur.be)

Le logo de la Province de Namur sera inséré dans toutes les publications, sur les invitations éventuelles, sur l'ensemble des supports de promotion et sur le site de la manifestation ou toutes autres productions liées au projet.

Afin de convenir d'autres contreparties adaptées d'un commun accord, le responsable du projet prendra contact avec Service COM via l'adresse secretariat.com@province.namur.be et devra également communiquer à ce dernier les justificatifs y relatifs pour la date à laquelle les justificatifs mentionnés à l'article 9 devront être rendus.

Article 11 : Non-respect du règlement

En cas de non-respect des présentes dispositions et des conditions imposées aux bénéficiaires, ce dernier devra la restituer à la Province de Namur, conformément à l'article L3331-8 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

En cas de litige, seuls les Tribunaux de Namur seront compétents.

Article 12 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication et de sa mise en ligne sur le site internet de la Province.

Article 2 : La présente résolution sera publiée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site internet de la Province de Namur.

Article 3 et final : Expédition de la présente résolution sera adressée à :


- Madame Dominique HICGUET, Inspecteur général de l'ASPASC.
- Monsieur Jean-Marc WARNON, Directeur financier.
- Madame Marie-Françoise DEGEMBE, Directrice f.f. du Service des Musées-patrimoine culturel.
- Madame Mélodie BRASSINNE, Chef de Bureau à la Cellule du Patrimoine culturel.
- Au Service juridique
- Au Service de l'Observation, de la Programmation et du Développement territorial.

Namur, le 31 janvier 2020

Le Directeur général,


Valéry ZUINEN

Le Président,


Philippe BULTOT

N° 8 - ASBL :

- Service des Relations Extérieures et Internationales

- Retrait de la Province de Namur, en tant que membre effectif, de l'Asbl Section belge du CIRIEC (Centre International de Recherches et d'Information sur l'Economie Publique, Sociale et Coopérative).

(Résolution du Conseil provincial du 18/10/2019)

- Retrait de la Province de Namur, en tant que membre effectif, de l'Asbl PARTENALIA (Association Européenne des Pouvoirs Locaux Intermédiaires).

(Résolution du Conseil provincial du 13/12/2019)



Réf. : CPI/47179/ELO/02

Votre correspondant :

Eric LOIST,

Employé d'administration.

Tél. : +32(0)81/77.53.33

Affaire n° 216/19 :

Service des Relations Extérieures et Internationales :

Retrait de la Province de Namur, en tant que membre effectif, de l'Asbl Section belge du CIRIEC (Centre International de Recherches et d'Information sur l'Economie Publique, Sociale et Coopérative).

LE CONSEIL PROVINCIAL,

VU le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, plus particulièrement, ses articles L2223-13 et L2223-14 ;

VU la résolution du 17 juin 2016 par laquelle le Conseil provincial marque son accord sur l'adhésion de la Province de Namur, en tant que membre effectif, à l'Asbl Section belge du Centre International de Recherches et d'Information sur l'Economie Publique, Sociale et Coopérative (CIRIEC) ;

ATTENDU que, dans le cadre de cette adhésion, la Province de Namur souhaitait pouvoir bénéficier, grâce aux services d'information, de réseautage et de travail en commissions techniques proposés par le CIRIEC, d'une valeur ajoutée utile et nécessaire à une meilleure traduction de ses politiques et compétences en terres namuroises et en son sein ;

CONSIDERANT que ce bénéfice n'a jamais été réellement rencontré et que, depuis toutes ces années, il est apparu qu'aucune retombée concrète et à valeur ajoutée n'a découlé de cette affiliation, ni en termes de réseautage, ni d'échange d'informations et d'expertises, ni de rayonnement (International) de notre Province ;

CONSIDERANT que la cotisation, d'un montant de 1.750,00 € pour l'année civile en cours, a été liquidée en date du 27 mai 2019 ;

VU la proposition du Collège provincial ;

J...



Place Saint-Aubain 2 - B 5000 Namur
Tél. : +32(0)81 776 770 - Fax : +32(0)81 776 953

sri@province.namur.be
www.province.namur.be

VU l'avis de sa 1^{ère} Commission ;

0 contre et 0 abstention(s) ;
CONSIDERANT que la présente résolution est adoptée à ...36... voix pour,

CONSIDERANT, dès lors, que la présente résolution est adoptée à l'unanimité / à la majorité (1) ;

A R R E T E :

Article 1^{er}. Un accord est marqué sur la proposition du Collège provincial de mettre un terme à l'affiliation de la Province de Namur, en tant que membre effectif, de l'Asbl Section belge du Centre International de Recherches et d'Information sur l'Economie Publique, Sociale et Coopérative (CIRIEC).


Article 2.- La présente résolution produit ses effets dès le 1^{er} janvier 2020.

Article 3.- La présente résolution sera publiée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province de Namur.

Article 4.- Expédition de la présente résolution sera adressée :

- à l'Asbl Section belge du CIRIEC ;
- au Cabinet de Monsieur Jean-Marc VAN ESPEN, Député-Président ;
- à Monsieur Jean-Marc WARNON, Directeur Financier ;
- au Service du Budget ;
- aux Services Juridiques.

NAMUR, le 18 octobre 2019.


Le Directeur général,
Valéry ZUINEN.


Le Président,
Philippe BULTOT.

(1) Biffer la mention inutile.

Réf. : CP/48063/SNY/01

Votre correspondante :

Sarah NYS,

Employée d'administration

Tél. : +32(0)81/77.51.97

Affaire n° 217/19 :

Service des Relations Extérieures et Internationales :

Retrait de la Province de Namur, en tant que membre effectif, de l'aisbl Partenalia (association européenne des Pouvoirs Locaux Intermédiaires).

LE CONSEIL PROVINCIAL,

VU le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, plus particulièrement, ses articles L2223-1, L2212-32 et L2223-14 ;

VU la résolution du 17 juin 2016 par laquelle le Conseil provincial marque son accord sur l'adhésion de la Province de Namur, en tant que membre effectif, à l'aisbl Partenalia - association européenne des Pouvoirs Locaux Intermédiaires (PLI);

ATTENDU que, dans le cadre de cette adhésion, la Province de Namur souhaitait pouvoir bénéficier, grâce aux services d'information, de réseautage et de travail en commissions techniques proposés par l'aisbl Partenalia, d'une valeur ajoutée utile et nécessaire à une meilleure traduction de ses politiques et compétences en terres namuroises et en son sein ;

CONSIDERANT que ce bénéfice n'a jamais été réellement rencontré et que, depuis toutes ces années, il est apparu qu'aucune retombée concrète et à valeur ajoutée n'a découlé de cette affiliation, ni en termes de réseautage, ni d'échange d'informations et d'expertises, ni de rayonnement (international) de notre Province ;

VU la proposition du Collège ;

...

VU l'avis de sa 1^{ère} Commission ;

CONSIDERANT que la présente résolution est adoptée à 34 voix pour,
0 contre et 0 abstention(s) ;

CONSIDERANT, dès lors, que la présente résolution est adoptée à l'unanimité ~~à~~
~~la~~ majorité (1) ;

A R R E T E :

Article 1^{er}.- Le Conseil marque son accord de mettre fin à l'affiliation de la Province de Namur, en tant que membre effectif, à l'aisbl Partenalia, association européenne des Pouvoirs Locaux Intermédiaires (PLI).

Article 2.- La présente résolution produit ses effets dès le 1^{er} janvier 2020.

Article 3.- La présente résolution sera publiée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province de Namur.

Article 4.- Expédition de la présente résolution sera adressée :

- à l'aisbl Partenalia ;
- au Cabinet de Monsieur Jean-Marc VAN ESPEN, Député-Président ;
- à Monsieur Jean-Marc WARNON, Directeur Financier ;
- au Service du Budget ;
- aux Services Juridiques.

NAMUR, le 13 décembre 2019.

Le Directeur général,

Valéry ZUINEN.

Le Président,

Philippe BULTOT.

(1) Biffer la mention inutile.

N° 9 - BUDGET :

- Budget 2020 – 1er tableau des modifications budgétaires
(Résolution du Conseil provincial du 29/05/2020)
(Arrêté de la RW du 06/07/2020)



BUDGET 2020

1er TABLEAU DES MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

Édition du 27/04/2020

Fonct. Safonc	Gp. Eco.	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
040 101		Recettes et dépenses non ventilables Service Logement et Habitat - Prêts Sociaux						
	61	Recettes - Transferts						
		840101/74200/003-2000	REINSCRIPTION TECHNIQUE ; CONTENTIEUX PRETS PC		1.866		1.866	
		840101/74200/005-2000	REINSCRIPTION DROITS 2003 - PRETS VOITURES		6.819		6.819	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 61 ROTRFT						
	62	Recettes - Dette						
		840101/75140/003-2000	RECETTES CONTENTIEUX; REMBOURSEMENT DES PRETS *VEHICULES* (INTERETS)		4.570		4.570	
		TOTAL FONCTION. 840 101						
922 055		Habitations sociales et politique foncière du logement Service Habitat						
	60	Recettes - Prestations						
		922055/70251/000-2000	REMBOURSEMENT PAR LES EMPRUNTEURS DES FRAIS DE PROCEDURE DANS LA RECUPERATION DE PRETS		13.352		13.352	
	61	Recettes - Transferts						
		922055/74200/006-2000	REINSCRIPTION TECHNIQUE ; CONTENTIEUX PRETS LOGEMENTS COMPLEMENTAIRES		457.470		457.470	
		922055/74200/007-2000	REINSCRIPTION TECHNIQUE; CONTENTIEUX PRETS LOGEMENTS AU PERSONNEL PROVINCIAL		54.662		54.662	
		922055/74200/008-2000	REINSCRIPTION TECHNIQUE ; CONTENTIEUX PRETS COMPLEMENTAIRES HABITATIONS MOYENNES		92.905		92.905	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 61 ROTRFT						
					605.037		605.037	

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1					Le 27/04/2020	
							Page : 2	
Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
	62		Recettes - Dette					
		922055/75140/006-2000	RECETTES CONTENIEUX; REMBOURSEMENT DES PRETS LOGEMENT COMPLEMENTAIRES PAR LES PARTICULIERS (INTERETS)		94.590		94.590	
		922055/75140/007-2000	RECETTES CONTENIEUX; REMBOURSEMENT DES PRETS LOGEMENT PAR LE PERSONNEL PROVINCIAL (INTERETS)		20.031		20.031	
		922055/75140/008-2000	RECETTES CONTENIEUX; REMB. DES PRETS COMPLEMENTAIRES POUR HAB. MOYENNES Y COMPRIS INTERV. PROVINCE (AMORTISSEMENTS)		28.196		28.196	
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 62 RODETTE		142.817		142.817	
			TOTAL FONCTION 922 055		761.206		761.206	
801			Action sociale					
045			Dir. des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)					
	61		Recettes - Transferts					
		801045/74218/000-2018	RESTITUTION DE SUBSIDES OCTROYES DANS LE SECTEUR SOCIAL.		1.821		1.821	
000			Recettes et dépenses non ventilables					
001			Exercices Antérieurs					
	66		Recettes - Exercices antérieurs					
		000001/09700/000-2019	BONI PRESUME DES EXERCICES ANTERIEURS; ORDINAIRE	5.951.647	9.549.907		15.501.554	
741			Enseignement supérieur non universitaire					
081			Haute Ecole (HEPN)					
	61		Recettes - Transferts					
		741081/74000/000-2019	ALLOCATION ANNUELLE GLOBALE AFFECTEE AU PAIEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT SUBVENTIONNE DE LA HAUTE ECOLE		279.661		279.661	

PROVINCE DE NAMUR				<u>EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1</u>				Le 27/04/2020	
.								Page : 3	
Fonct. Ssfonc	Gip. Eco.	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB		

TOTAL	RECETTES ORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	5.951.647	10.605.850	16.557.497					
-------	--	-----------	------------	------------	--	--	--	--	--

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1							Le 27/04/2020
Fonct. S&Fonc	Gp. Article Eco.	RECETTES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Page : 4		
000	Recettes et dépenses non ventilables								
002	Recettes et Dépenses Générales								
	61	Recettes - Transferts							
		000002/73535/000	242.250	1.000.000		1.242.250			
		REPRISE DE PROVISIONS CONSTITUEES POUR RISQUES FUTURS							
104	Services administratifs centraux								
002	Recettes et Dépenses Générales								
	61	Recettes - Transferts							
		104002/74080/000	49.700	3.676		53.376			
		INTERVENTION DE LA REGION MALLONNE DANS LE CADRE DU SECOND PILIER							
106	Formation administrative générale								
100	Ecole d'Administration et de Pédagogie - EPA								
	60	Recettes - Prestations							
		106100/70200/000	88.600	16.200		104.800			
		DROITS D'INSCRIPTIONS AUX FORMATIONS ORGANISEES PAR LA PROVINCE							
124	Patrimoine privé								
012	Patrimoine								
	61	Recettes - Transferts							
		124012/73537/000	1.137.666		1.004.415	133.251			
		REPRISE POUR UTILISATION DE PROVISIONS CONSTITUEES POUR CHARGES DE DETTE RELATIVE A LA MAP							
131	Service du personnel, service social du personnel, service médical du travail, réfectoire du personnel								
087	Service de Gestion des Ressources Humaines								
	61	Recettes - Transferts							

Fonct. SSp/ONC	Gp. Eco.	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		131087/74080/000	SUBVENTION EN MATIERE DE FORMATION DU PERSONNEL	18.793	34.902		53.695
335		Ecole de police					
121		Académie de Police					
60			Recettes - Prestations				
		335121/70200/000	MINERVAL DE L'ACADEMIE DE POLICE	100.000	124.818		224.818
61			Recettes - Transferts				
		335121/74010/000	SUBVENTION DE L'ETAT POUR L'ACADEMIE DE POLICE	1.107.500	463.508		1.571.008
		TOTAL FONCTION 335 121		1.207.500	588.326		1.795.826
353		Ecole de Formation Incendie ou A.M.U.					
110		Ecoles Provinciales de Sécurité civile - FEU					
60			Recettes - Prestations				
		353110/70203/000	RECUPERATION DE LOYERS PAR LE BRABANT WALLON	18.500	42.500		61.000
701		Services administratifs de l'enseignement - Pouvoir organisateur					
072		Admin. de l'Enseignement et de la Formation					
61			Recettes - Transferts				
		701072/74080/000	SUBVENTION DE LA REGION WALLONNE A L'AFEF POUR PROJETS SPECIFIQUES		2.722		2.722
732		Enseignement agricole et horticole					
028		Ecole Prov. d'Agronomie et des Sciences de Ciney					
60			Recettes - Prestations				

EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
		732028/70200/000	RECETTES DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY	628.500	30.000		658.500	
		732028/70319/000	PERCEPTION DES CAUTIONS VERSEES PAR LES ELEVES DE L'EPASC	500	500		1.000	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 60 ROPREST		629.000	30.500		659.500	
733		Formation générale d'enseignants - Ecole de pédagogie						
035		Ecole d'Administration et de Pédagogie - ISPN						
	60		Recettes - Prestations					
		733035/70200/000	RECETTES DE L'ECOLE PROVINCIALE D'ADMINISTRATION ET DE PEDAGOGIE - ISPN	4.001	9.943		13.944	
733		Formation générale d'enseignants - Ecole de pédagogie						
099		Institut Provincial de Formation Sociale						
	60		Recettes - Prestations					
		733099/70200/000	RECETTES DE L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION SOCIALE	34.000	4.200		38.200	
735		Autres enseignements professionnels et techniques						
030		Ecole Hôtelière Provinciale (EHPN)						
	60		Recettes - Prestations					
		735030/70200/000	RECETTES DE L'EHPN	655.551	7.500		663.051	
735		Autres enseignements professionnels et techniques						
034		Ecole Secondaire Provinciale d'Andenne (ESPA)						
	60		Recettes - Prestations					
		735034/70200/000	RECETTES DE L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDEENNE (ESPA)	31.001	25.000		56.001	

Fonct. Sefunc	Crp. Eco.	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
735	112	Autres enseignements professionnels et techniques Ecole des Métiers et des Arts (EMAP)					
	60		Recettes - Prestations				
		735112/70315/000	PERCEPTION DE CAUTIONS VERSEES PAR LES ELEVES DE L'EMAP	500	630		1.130
741	081	Enseignement supérieur non universitaire Haute Ecole (HEFN)					
	60		Recettes - Prestations				
		741081/70200/000	RECETTES DE LA HAUTE ECOLE	750.000	38.614		788.614
762	037	Culture et Loisirs Service de la Culture					
	61		Recettes - Transferts				
		762037/73538/000	REPRISE POUR UTILISATION DE PROVISIONS CONSTITUEES POUR CHARGES DE DETTE - RENOVATION DE LA MAISON DE LA CULTURE	1.187.265	21.556		1.208.821
771	107	Musées Service des Musées et du Patrimoine Culturel					
	60		Recettes - Prestations				
		771107/70200/000	RECETTES DU SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR	36.800		9.000	27.800
		771107/70200/010	RECETTES DU MUSEE ROPS	103.200		12.000	91.200
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 60 ROFREST		140.000		21.000	119.000
	61		Recettes - Transferts				

PROVINCE DE NAMUR							EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1		Le 27/04/2020	
							Page :		8	
Fonct. SFonc	GIP. Eco.	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB			
		771107/74011/003	SUBSIDES DIVERS POUR LE MUSEE DES ARTS ANCIENS	50.000	8.554		58.554			
		TOTAL FONCTION 771 107		190.000	8.554	21.000	177.554			
801 045		Action sociale Dir. des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)								
60			Recettes - Prestations							
		801045/70200/000	RECETTES DE LA DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES (DASS)	385.480		4.000	381.480			
61			Recettes - Transferts							
		801045/74080/012	SUBSIDES DE LA REGION WALLONNE POUR PROJET SPECIFIQUE DE LA DASS	108.408		48.806	59.602			
		801045/74080/013	SUBSIDES FEDER POUR PROJETS SPECIFIQUES DE LA DASS	201.257		126.784	74.503			
		801045/74080/014	SUBSIDES DIVERS POUR PROJETS SPECIFIQUES DASS		9.900		9.900			
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 61 ROTRYT		309.665	9.900	175.560	144.005			
		TOTAL FONCTION 801 045		695.145	9.900	179.560	525.485			
TOTAL		RECETTES ORDINAIRES (Exercice Propre)		6.939.472	1.844.723	1.204.975	7.579.220			

4

Fonct. Ssfonc	GP. Eco.	Article	RECETTES ORDINAIRES	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
TOTAL			RECETTES ORDINAIRES (Ex.Antérieurs + Ex.Propre)	12.091.119	12.450.573	1.204.975	24.136.717

PROVINCE DE NAMUR							Le 27/04/2020	
EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1							Page : 10	
Fonct. Sefonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
840		Recettes et dépenses non ventilables						
101		Service Logement et Habitat - Prêts Sociaux						
	72		Dépenses - Transferts					
		840101/64200/006-2000	NON VALEURS SUR PRETS SOCIAUX CONTENIEUX (CREDITS NON LIMITATIFS)		13.255		13.255	
922		Habitations sociales et politique foncière du logement						
055		Service Habitat						
	72		Dépenses - Transferts					
		922055/64200/006-2000	NON VALEURS SUR PRETS CONTENIEUX HABITATIONS (CREDITS NON LIMITATIFS)		711.533		711.533	
104		Services administratifs centraux						
002		Recettes et Dépenses Générales						
	71		Dépenses - Fonctionnement					
		104002/61300/000-2018	DEPENSES POUR L'ORGANISATION D'ELECTIONS		3.150		3.150	
484		Cours d'eau non navigables - Curage						
017		Hydraulique						
	71		Dépenses - Fonctionnement					
		484017/61360/000-2018	TRAV. AUX COURS D'EAU NON NAVIGABLES DE 2EME ET 3EME CAT; SOUMIS OU NON AU REGIME DES WATERINGUES, Y COMPRIS ARRIERES		7.072		7.072	
524		Formation professionnelle						
019		Classes Moyennes						
	72		Dépenses - Transferts					

Fonct. Sefonc	Gp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MR	Augmentation	Diminution	Budget après MR
		524019/64000/009-2018	SUBSIDES A L'UNION DES CLASSES MOYENNES		11.250		11.250
844		Aides familiales - Crèches - Primes supplémentaires					
045		Dir. des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)					
	72	Dépenses - Transferts					
		844045/64000/001-2018	SUBSIDE A L'ASBL SERVICE PROVINCIAL D'AIDES FAMILIALES POUR HEURES PRESTEES		8.040		8.040
000		Recettes et dépenses non ventilables					
002		Recettes et Dépenses générales					
	72	Dépenses - Transferts					
		000002/64000/003-2019	SUBSIDES DE FONCTIONNEMENT DESTINES AUX ACTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES - PHASE III		27.535		27.535
		000002/64201/000-2019	CREDIT DESTINE AU REMB. DE RECETTES IMPUTES ET PERCUES PAR LES RECEVEURS SPEC.- NON VALEURS (CREDITS NON LIMITATIFS)	35.000	65.000		100.000
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 72 DOTRFT					
				35.000	92.535		127.535
040		Impôts et taxes					
003		Fonds-Taxes					
	72	Dépenses - Transferts					
		040003/64201/000-2019	CREDIT DESTINE AU REMBOURSEMENT EVENTUEL DE TAXES CONTENTIEUSES - Y COMPRIS INTERETS MORATOIRES	20.000	240.000		260.000
101		Autorités politiques provinciales					
005		Autorités Provinciales					
	72	Dépenses - Transferts					

PROVINCE DE NAMUR							Le 27/04/2020	
EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1							Page : 12	
Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MD	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
		101005/64260/000-2019	REBOURSEMENT SALAIRES DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION DU COLLEGE PROVINCIAL		1.331		1.331	
420		Recettes et dépenses non ventilables (services administratifs et techniques)						
016		Service Technique Provincial						
	71	Dépenses - Fonctionnement						
		420016/61320/001-2019	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE LIE AUX ACTIONS DU STP POUR LES PARTENARIATS PROVINCE-COMMUNES		33.166		33.166	
741		Enseignement supérieur non universitaire						
081		Haute Ecole (HEPH)						
	70	Dépenses - Personnel						
		741081/62030/000-2019	REMUNERATIONS A CHARGE DE L'ALLOCATION ANNUELLE GLOBALE DE LA HAUTE ECOLE (PERSONNEL SUBSIDIE)		279.661		279.661	
844		Aides familiales - Crèches - Primes supplémentaires						
045		Dir. des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)						
	72	Dépenses - Transferts						
		844045/64000/001-2019	SUBSIDE A L'ASBL SERVICE PROVINCIAL D'AIDES FAMILIALES POUR HEURES PRESTEES	12.524	5.246		17.770	
922		Habitations sociales et politique foncière du logement						
055		Service Habitat						
	72	Dépenses - Transferts						
		922055/64200/006-2019	NON VALEURS SUR PRETS CONTENIEUX HABITATIONS (CREDITS NON LIMITATIFS)	135.000		85.327	49.673	

EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

Fonct. Rsfonc	Gp. Rco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
TOTAL			DEPENSES ORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	202.524	1.406.239	85.327	1.523.436

EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

Fonct. Sefonc	Gp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
000		Recettes et dépenses non ventilables					
002		Recettes et Dépenses Générales					
	70		Dépenses - Personnel				
		000002/62010/000	TRAITEMENTS PERSONNEL PARTENARIAT	101.700		42.700	59.000
		000002/62110/000	PROGRAMMATION SOCIALE PERSONNEL PARTENARIAT	11.150		4.150	7.000
		000002/62310/000	COTISATIONS PATRONALES PARTENARIAT	29.400		5.400	24.000
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		142.250		52.250	90.000
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		000002/09002/000	CREDIT DESTINE A PALLIER L'INSUFFISANCE DE CREDITS BUDGETAIRES POUR DEPENSES OBLIGATOIRES	150.000	40.000		190.000
		000002/61309/000	DEPENSES IMPREVUES ET ACCIDENTELLES	15.000	50.000		65.000
		000002/61320/000	DEPENSES LIEES A LA CRISE SANITAIRE		175.000		175.000
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPFNC		165.000	265.000		430.000
		TOTAL FONCTION 000 002		307.250	265.000	52.250	520.000
000		Recettes et dépenses non ventilables					
006		Personnel Provincial					
	70		Dépenses - Personnel				
		000006/09001/000	CREDIT DESTINE A PALLIER L'INSUFFISANCE DE CREDITS POUR LES DEPENSES DE PERSONNEL	570.000	115.000		685.000
060		Prélèvements					
002		Recettes et Dépenses Générales					
	78		Dépenses - Prélèvements				

Fonct.-SSFonc	Grp.-RCC.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		060002/68100/000	TRANSFERT A L'EXTRAORDINAIRE	3.986.444	3.265.701		7.252.145
		060002/68100/001	TRANSFERT A L'EXTRAORDINAIRE POUR PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES		99.958		99.958
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	3.986.444	3.365.659		7.352.103
101		Autorités provinciales					
005		Autorités Provinciales					
	70		Dépenses - Personnel				
		101005/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL MIS A LA DISPOSITION DU COLLEGE PROVINCIAL	721.421		18.000	703.421
		101005/62050/002	TRAITEMENTS ET INDEMNITES DE SORTIE DES MEMBRES DU COLLEGE PROVINCIAL	538.000		1.000	537.000
		101005/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL MIS A LA DISPOSITION DU COLLEGE PROVINCIAL	170.322	12.000		182.322
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	1.429.743	12.000	19.000	1.422.743
104		Services administratifs centraux					
002		Recettes et Dépenses Générales					
	70		Dépenses - Personnel				
		104002/62510/001	ABONNEMENTS SOCIAUX (TOUS SERVICES)	300.000	50.000		350.000
		104002/62510/003	CHEQUES REPAS OCTROYES AUX AGENTS PROVINCIAUX (TOUS SERVICES)	1.490.000	20.000		1.510.000
		104002/62720/000	COTISATIONS EN MATIERE DE MEDECINE DU TRAVAIL	140.000	5.000		145.000
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	1.930.000	75.000		2.005.000
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		104002/61200/000	FRAIS DE PROCEDURES DIVERSES NOTAIRES, HUISSIERS,	195.000	23.600		218.600

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1					Le 27/04/2020
							Page : 16
Fonct. SsFonc	Gp. Art. Article Eco.	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
	7X	ENREGISTREMENT ET HONORAIRES D'AVOCATS)					
		dépenses - Dette					
	104002/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR ACHAT DE VELOS ELECTRIQUES ET EQUIPEMENTS Y APPARENTS	13.381		6.116	7.265	
	104002/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR ACHAT DE VELOS ELECTRIQUES ET EQUIPEMENTS Y APPARENTS	8.271		1.581	6.690	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	21.652		7.697	13.955	
		TOTAL FONCTION 104 002	2.146.652	98.680	7.697	2.237.635	
104 006		Services administratifs centraux Personnel Provincial					
	70	dépenses - Personnel					
	104006/62010/003	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DE NETTOYAGE (TOUS SERVICES)	1.873.684	502.000		2.375.684	
	104006/62010/006	ALLOCATION DE FIN D'ANNEE POUR LE PERSONNEL (ARTICLE GLOBAL)	590.000	15.000		605.000	
	104006/62310/003	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL DE NETTOYAGE (TOUS SERVICES)	413.747	138.000		551.747	
	104006/62310/006	COTISATIONS PATRONALES SUR L'ALLOCATION DE FIN D'ANNEE POUR LE PERSONNEL	112.000	3.000		115.000	
	104006/62410/001	COTISATIONS 2 IEME PILIER - CONTRACTUELS	200.000	85.000		285.000	
	104006/62410/002	COTISATIONS PATRONALES PENSIONS EN FAVEUR DU FONDS DE PENSIONS (POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL)	12.304.000		370.000	11.934.000	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	15.493.431	743.000	370.000	15.866.431	
104 007		Services administratifs centraux Affaires Générales					
	70	dépenses - Personnel					

EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

Funct. Sefonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget Avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		104007/62010/001	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE DES AFFAIRES GENERALES	1.309.462		187.000	1.122.462
		104007/62010/023	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL MIS A LA DISPOSITION DU CONSEIL PROVINCIAL	114.926	1.000		115.926
		104007/62110/001	COTISATIONS PATRONALES DU SERVICE DES AFFAIRES GENERALES	237.016		36.000	201.016
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	1.661.406	1.000	223.000	1.439.406
104			Services administratifs centraux				
009			Comité de Direction				
	70		Dépenses - Personnel				
		104009/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU COMITE DE DIRECTION	591.999	1.000		592.999
		104009/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU COMITE DE DIRECTION	91.246	500		91.746
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	683.245	1.500		684.745
104			Services administratifs centraux				
053			Médico-Social				
	72		Dépenses - Transferts				
		104053/64000/000	SUBSIDE A L'ASBL "SERVICE SOCIAL"	90.000	19.000		109.000
104			Services administratifs centraux				
068			Pers. à Dispo. du Gouverneur				
	70		Dépenses - Personnel				
		104068/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL MIS A LA DISPOSITION DE MONSIEUR LE GOUVERNEUR	36.235	1.000		39.235
		104068/62110/000	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE MONSIEUR LE GOUVERNEUR	11.035	500		11.535

EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

Fonct. SaFonc	Gp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		49.270	1.500		50.770
104 070		Services administratifs centraux Service Com					
	70		Dépenses - Personnel				
		104070/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE COM	1.117.905	25.000		1.142.905
	7X		Dépenses - Dette				
		104070/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE COM	5.643		1.130	4.513
		104070/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE COM	1.416		610	806
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		7.059		1.740	5.319
		TOTAL FONCTION 104 070		1.124.964	25.000	1.740	1.148.224
104 084		Services administratifs centraux Services Juridiques					
	70		Dépenses - Personnel				
		104084/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DES SERVICES JURIDIQUES	294.815		35.000	259.815
		104084/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DES SERVICES JURIDIQUES	59.086		10.000	49.086
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		353.901		45.000	308.901
104 122		Services administratifs centraux Sanctions Administratives					
	70		Dépenses - Personnel				
		104122/62010/000	REMUNERATIONS DU PERSONNEL DU BUREAU DES AMENDES ADMINISTRATIVES	364.056	5.000		369.056

EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

Fonct. Sefonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (exercice propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		104122/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL DU BUREAU DES AMENDES ADMINISTRATIVES	73.681		11.000	62.681
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		437.717	5.000	11.000	431.737
104		Services administratifs centraux					
124		Cellule des Marchés Publics					
	70		Dépenses - Personnel				
		104124/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE DES MARCHES PUBLICS	201.261	51.000		252.261
		104124/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU SERVICE DES MARCHES PUBLICS	41.037	12.000		53.037
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		242.358	63.000		305.358
106		Formation administrative générale					
100		Ecole d'Administration et de Pédagogie - EPA					
	70		Dépenses - Personnel				
		106100/62011/003	REMUNERATIONS DES CHARGES DE COURS EN FORMATIONS CONTINUES	76.872	17.808		94.180
		106100/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE PERSONNEL DE L'ECOLE PROVINCIALE D'ADMINISTRATION ET DE PEDAGOGIE - EPAP	56.720	2.000		58.720
		106100/62311/003	COTISATIONS PATRONALES DES CHARGES DE COURS EN FORMATIONS CONTINUEES	23.637	5.059		28.696
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		157.229	24.367		181.596
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		106100/61101/003	FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE SEJOUR DES CHARGES DE COURS EN FORMATIONS CONTINUES	6.300	1.954		8.254
		106100/61200/003	PERSONNEL EXTERIEUR DES FORMATIONS CONTINUEES - SOCIETES ET ASSIMILES	5.000		2.000	3.000

Fonct. SEFONC	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPONG		11.300	1.954	2.000	11.254
		TOTAL FONCTION 106 100		168.529	26.321	2.000	192.850
120		Recettes et dépenses non ventilables					
086		Services Communs APG - Finances					
	7X	Dépenses - Dette					
		120086/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES SERVICES COMMUNS APG - FINANCES	15.593		107	15.486
120		Recettes et dépenses non ventilables					
103		Service stratégie transversale et Conseils					
	70	Dépenses - Personnel					
		120103/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DU SERVICE STRAT & CO	344.662		9.000	335.662
		120103/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU SERVICE STRAT & CO	71.450		6.000	65.450
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		416.112		15.000	401.112
121		Services fiscaux et financiers					
085		Services du Directeur Financier					
	70	Dépenses - Personnel					
		121085/62010/000	REMUNERATION DU DIRECTEUR FINANCIER ET SON PERSONNEL	1.668.485		11.000	1.657.485
		121085/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DES SERVICES DU DIRECTEUR FINANCIER	270.138	6.000		276.138
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		1.938.623	6.000	11.000	1.933.623
124		Patrimoine privé					
012		Patrimoine					

Fonct. SuFonc	Gp. Eco.	Article	DÉPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		124012/61330/010	FRAIS D'ENTRETIEN DES BATIMENTS : ENTRETIENS REPARATIONS AUX IMMEUBLES PRIVES DE LA PROVINCE (ARTICLE GLOBAL)	300.000	121.000		421.000
	7X		Dépenses - Dette				
		124012/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE PATRIMOINE PRIVE	269.790		26.157	243.633
		124012/43003/010	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA MAP	481.147		480.438	709
		124012/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE PATRIMOINE PRIVE	118.510		8.426	110.084
		124012/65000/010	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA MAP	656.519		523.377	132.542
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	1.525.966		1.038.998	486.968
			TOTAL FONCTION 124 012	1.925.966	121.000	1.038.998	907.968
124 088			Patrimoine privé Campus provincial				
	7X		Dépenses - Dette				
		124088/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR EQUIPEMENT DU CAMPUS PROVINCIAL	574.536		42.754	531.782
		124088/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR EQUIPEMENT AU CAMPUS PROVINCIAL	238.007		51.043	186.966
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	812.543		93.795	718.748
124 092			Patrimoine privé Service des Assurances et du Patrimoine				
	70		Dépenses - Personnel				
		124092/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE DE GESTION ADMINISTRATIVE	131.276	14.000		145.276

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1					Le 27/04/2020
							Page : 22
Fonct. S&Fonc	GFP. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		124092/62310/000	DU PATRIMOINE COTISATIONS PATRONALES POUR LE SERVICE DE GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE	20.296	2.500		22.796
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		151.572	16.500		168.072
7X		Dépenses - Dette					
		124092/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE DE GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE	45		38	7
		TOTAL FONCTION 124 092		151.617	16.500	38	168.079
131 066		Service du personnel, service social du personnel, service médical du travail, réfectoire du personnel Mess Provincial					
7X		Dépenses - Dette					
		131066/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR EQUIPEMENT ET TRAVAUX AU MESS PROVINCIAL	29.487		7.306	22.181
131 087		Service du personnel, service social du personnel, service médical du travail, réfectoire du personnel Service de Gestion des Ressources Humaines					
70		Dépenses - Personnel					
		131087/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	1.185.211	17.000		1.202.211
		131087/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE SERVICE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	209.807	9.000		218.807
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		1.395.018	26.000		1.421.018
133 105		Archives, documentation, bibliothèque administrative centrale Centre de Document. et Archives					

Fonct. S&Fonc	Gip. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MR	Augmentation	Diminution	Budget après MR
	70		Dépenses - Personnel				
		133105/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DU CENTRE PROVINCIAL DE DOCUMENTATION ET D'ARCHIVES	82.376	99.000		181.376
		133105/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU CENTRE PROVINCIAL DE DOCUMENTATION ET D'ARCHIVES	12.736	26.000		38.736
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	95.112	125.000		220.112
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		133105/61300/000	FRAIS DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DU CENTRE PROVINCIAL DE DOCUMENTATION ET D'ARCHIVES	1	1.000		1.001
			TOTAL FONCTION 133 105	95.113	126.000		221.113
134 008		Imprimerie					
	70		Dépenses - Personnel				
		134008/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'IMPRIMERIE	781.072	3.000		784.072
		134008/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'IMPRIMERIE	119.268	1.500		120.768
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	900.340	4.500		904.840
	7X		Dépenses - Dette				
		134008/42003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'IMPRIMERIE	35.476		1.257	34.219
		134008/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'IMPRIMERIE	3.942		713	3.229
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	39.418		1.970	37.448	
		TOTAL FONCTION 134 008	939.758	4.500	1.970	942.288	

EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

Fonct. SéFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
137			Service des bâtiments				
013			Service Technique du Patrimoine Immobilier				
	70		Dépenses - Personnel				
		137013/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE TECHNIQUE DU PATRIMOINE IMMOBILIER	729.696	83.000		812.696
		137013/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU SERVICE TECHNIQUE DU PATRIMOINE IMMOBILIER	163.827	14.500		178.327
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	893.523	97.500		991.023
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		137013/61320/001	ACHAT DE MATERIEL CELLULE ENERGIE POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES PROVINCIAUX	10.000		3.000	7.000
		137013/61330/001	ENTRETIENS ANNUELS DES CABINES A HAUTE TENSION	60.000	85.000		145.000
		137013/61330/003	FRAIS D'ENTRETIEN DES APPAREILS DE LEVAGES	5.000	5.000		10.000
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPONC	75.000	90.000	3.000	162.000
	7X		Dépenses - Dette				
		137013/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE TECHNIQUE DU PATRIMOINE IMMOBILIER	4.698		1.237	3.461
		137013/43003/020	AMORT. D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR TRAVAUX ET EQUIPEMENT DE SECURITE ET DE SECURISATION DES BATIMENTS PROVINCIAUX	114.780		3.984	110.796
		137013/43003/050	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR MISE EN CONFORMITE DES APPAREILS DE LEVAGE, CABINES HT ET INSTAL. ELECTRIQUES	52.556		9.266	43.290
		137013/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE TECHNIQUE DU PATRIMOINE IMMOBILIER	1.125		475	650
		137013/65000/020	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR TRAVAUX ET EQUIPEMENT DE SECURITE ET DE SECURISATION DES BATIMENTS PROVINCIAUX	18.784		3.532	15.252
		137013/65000/050	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA MISE EN CONFORMITE	12.284		1.065	11.219

Fonct. Ssfonc	GFP. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MR	Augmentation	Diminution	Budget après MR
			DES APPAREILS DE LEVAGE, CABINES HT ET INSTAL. ELECTRIQUES				
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		204.227		19.559	184.668
		TOTAL FONCTION 137 013		1.172.750	187.500	22.559	1.337.691
137		Service des bâtiments					
014		Equipe d'Entretien					
	70		Dépenses - Personnel				
		137014/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'EQUIPE D'ENTRETIEN	827.985		12.000	815.985
		137014/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'EQUIPE D'ENTRETIEN	189.855		2.500	187.355
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		1.017.840		14.500	1.003.340
	7X		Dépenses - Dette				
		137014/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'EQUIPE D'ENTRETIEN	1.069		457	612
		TOTAL FONCTION 137 014		1.018.909		14.957	1.003.952
139		Service informatique général					
093		Informatique et Telecommunications					
	70		Dépenses - Personnel				
		139093/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET DES TELECOMMUNICATIONS	676.408		16.000	660.408
		139093/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET DES TELECOMMUNICATIONS	132.041		13.000	119.041
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		808.449		29.000	779.449
	71		Dépenses - Fonctionnement				

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1					Le 27/04/2020
							Page : 26
Fonct. SaFonc	Gip. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		139093/61320/031	FRAIS INFORMATIQUES GLOBAUX DES SERVICES PROVINCIAUX	658.545	40.945		699.490
	7X		Dépenses - Dette				
		139093/43003/001	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'INFORMATISATION GENERALE	94.044		87.018	7.026
		139093/65000/001	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'INFORMATISATION GENERALE	9.214		5.687	3.527
		139093/65000/010	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES INVESTISSEMENTS RELATIFS A L'INFORMATISATION	912		109	803
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	104.170		92.814	11.356
			TOTAL FONCTION 139 093	1.571.164	40.945	121.014	1.490.295
150	098		Recettes et dépenses non ventilables Relations Extér. et Internation.				
	70		Dépenses - Personnel				
		150098/62010/000	REMUNERATIONS DU PERSONNEL DU SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES ET INTERNATIONALES	147.021		20.000	127.021
		150098/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES ET INTERNATIONALES	43.988		12.000	31.988
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	191.009		32.000	159.009
160	098		Recettes et dépenses non ventilables Politique Etrangère				
	72		Dépenses - Transferts				
		160098/64000/004	SUBSIDES POUR PROJETS SPECIFIQUES A DES OPERATIONS EN MATIERE DE RELATIONS INTERNATIONALES	87.000		12.000	75.000

Fonct. SEFONC	Gp. RCO.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
335	121	Ecole de police Académie de Police					
	70		Dépenses - Personnel				
		335121/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DE L'ACADEMIE DE POLICE	331.172		51.000	280.172
		335121/62011/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL OCCASIONNEL DE L'ACADEMIE DE POLICE	820.000	186.865		1.006.865
		335121/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE PERSONNEL DE L'ACADEMIE DE POLICE	72.625		16.000	56.625
		335121/62311/000	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL OCCASIONNEL DE L'ACADEMIE DE POLICE	236.652	53.930		290.582
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		1.460.449	240.795	57.000	1.634.244
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		335121/61200/000	PERSONNEL EXTERIEUR DE L'ACADEMIE DE POLICE - SOCIETES ET ASSIMILES	21.396	21.150		42.546
		335121/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'ACADEMIE DE POLICE, Y COMPRIS FOURNITURES DIVERSES	27.415	3.500		30.915
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOFONC		48.811	24.650		73.461
	7X		Dépenses - Dette				
		335121/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPREUNTS CONTRACTES POUR L'ACADEMIE DE POLICE	117.925		92.310	25.615
		335121/65000/000	INTERETS D'EMPREUNTS CONTRACTES POUR L'ACADEMIE DE POLICE	123.301		87.951	35.350
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		241.226		180.261	60.965
		TOTAL FONCTION 335 121		1.750.486	265.445	247.261	1.768.670

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1						Le 27/04/2020
Fonct. SFonc	Orp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
351		Services d'incendie						
011		Zones de Secours						
	72		Dépenses - Transferts					
		351011/64000/000	DOTATION OCTROYEE AUX ZONES DE SECOURS	1.922.982	2.000.000		3.922.982	
	7X		Dépenses - Dette					
		351011/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR EQUIPEMENT DU DISPATCHING DES ZONES DE SECOURS	2.318		1.152	1.166	
		TOTAL FONCTION 351 011		1.925.300	2.000.000	1.152	3.924.148	
353		Ecole de Formation Incendie ou A.M.U.						
082		Ecoles Provinciales de Sécurité Civile - AMU						
	70		Dépenses - Personnel					
		353082/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DES ECOLES PROVIN- CIALES DE SECURITE - AIDE MEDICALE URGENTE	167.972		50.000	117.972	
		353082/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE PERSONNEL DES ECOLES PROVINCIALES DE SECURITE CIVILE - AIDE MEDICALE URGENTE	48.176		15.000	33.176	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		216.148		65.000	151.148	
	7X		Dépenses - Dette					
		353082/65000/001	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'AMU	333		72	261	
		TOTAL FONCTION 353 082		216.481		65.072	151.409	
353		Ecole de Formation Incendie ou A.M.U.						
110		Ecoles Provinciales de Sécurité Civile - FEU						

Popct. SsFonc.	Exp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
	70		Dépenses - Personnel				
		353110/62010/000	TRAITEMENT ET SALAIRE DU PERSONNEL DES ECOLES PROVINCIALES DE SECURITE CIVILE - FEU	466.611		134.000	332.611
		353110/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE PERSONNEL DES ECOLES PROV. DE SECURITE CIVILE - FEU	116.317		43.000	73.317
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	582.928		177.000	405.928
	7X		Dépenses - Dette				
		353110/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPREUNTS CONTRACTES POUR LE CENTRE DE FORMATION PRACTIQUE - ECOLE DU FEU	126.411		33.314	93.097
		353110/65000/000	INTERETS D'EMPREUNTS CONTRACTES POUR LE CENTRE DE FORMATION PRACTIQUE - ECOLE DU FEU	42.669	17.109		59.778
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DOGETTE	171.080	17.109	33.314	154.875
			TOTAL FONCTION 353 110	754.008	17.109	210.314	560.803
420 016			Recettes et dépenses non ventilables (services administratifs et techniques) Service Technique Provincial				
	70		Dépenses - Personnel				
		420016/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL (STP)	2.531.756	68.000		2.599.756
		420016/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL (STP)	505.015	8.000		513.015
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	3.036.771	76.000		3.112.771
	7X		Dépenses - Dette				
		420016/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPREUNTS CONTRACTES POUR LE STP VOIRIES	48.022		2.286	45.736
		420016/65000/000	INTERETS D'EMPREUNTS CONTRACTES POUR EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	9.768		722	9.046

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1						Le 27/04/2020
								Page : 30
Fonct. Ssfonc	Gp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
			DU STP VOIRIES					
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		57.790		3.008	54.782	
		TOTAL FONCTION 420 016		3.094.561	76.000	3.008	3.167.553	
421		Travaux d'infrastructure aux routes						
016		Service Technique Provincial						
	7X		Dépenses - Dette					
		421016/43003/010	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES ROUTES PROVINCIALES	313.822		2.140	311.682	
		421016/65000/010	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES ROUTES PROVINCIALES	59.561	977		60.538	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		373.383	977	2.140	372.220	
484		Cours d'eau non navigables - Curage						
017		Hydraulique						
	7X		Dépenses - Dette					
		484017/43003/020	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE DES COURS D'EAU	297.180		42.483	254.697	
		484017/65000/020	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE DES COURS D'EAU	78.359		17.112	61.247	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		375.539		59.595	315.944	
562		Service provincial du tourisme - Promotion touristique						
022		Office Prov. de Promotion et Gestion Touristique						
	70		Dépenses - Personnel					
		562022/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'O.P.P.G.T.	739.724		22.000	717.724	

Fonct. Sefonc	Grp. Scô.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		562022/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'O.P.P.G.T.	150.526		8.000	142.526
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		890.250		30.000	860.250
	71	Dépenses - Fonctionnement					
		562022/61200/000	PERSONNEL EXTERIEUR DE L'O.P.P.G.T. - SOCIETES ET ASSIMILES	20.000		20.000	
	7X	Dépenses - Dette					
		562022/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'O.P.P.G.T.	4.042		4	4.039
		TOTAL FONCTION 562 022		914.292		50.004	864.288
562 023		Service provincial du tourisme - Promotion touristique					
	72	Dépenses - Transferts					
		562023/64000/001	SUBSIDE A LA P.T.P.N.	446.720	20.000		466.720
610 024		Recherche scientifique pour le développement agricole					
	70	Dépenses - Personnel					
		610024/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'O.P.A.	717.599		92.000	625.599
		610024/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'O.P.A.	181.357		52.000	129.357
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		898.956		144.000	754.956
	71	Dépenses - Fonctionnement					
		610024/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE L'O.P.A.	91.960	6.500		98.460
		610024/61330/000	FRAIS RELATIFS AUX BATIMENTS DE L'OFFICE	37.053	4.000		41.053

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1					Le 27/04/2020		
Fonct. Ssponc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Page : 32	
			PROVINCIAL AGRICOLE						
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPONC		109.013	10.500		119.513		
	7X		Dépenses - Dette						
		610024/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'O.P.A.	93.877		34.545	59.332		
		610024/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'O.P.A.	32.212		13.618	18.594		
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		126.089		48.163	77.926		
		TOTAL FONCTION 610 024		1.134.058	10.500	192.163	952.395		
610 115		Recherche scientifique pour le développement agricole Pôle Fromager							
	7X		Dépenses - Dette						
		610115/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR CONSTRUCTION DU POLE FROMAGER	18.177		980	17.197		
		610115/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR CONSTRUCTION DU POLE FROMAGER	6.396	510		6.914		
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		24.573	510	980	24.111		
701 072		Services administratifs de l'enseignement - Pouvoir organisateur Admin. de l'Enseignement et de la Formation							
	70		Dépenses - Personnel						
		701072/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'ADMINISTRATION PROVINCIALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION (A.P.E.F.)	1.358.398		230.000	1.128.398		
		701072/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'ADMINISTRATION PROVINCIALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION (A.P.E.F.)	278.541		54.000	224.541		

FOUCT. S9 F000	Grp. S9 F000	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		1.636.939		284.000	1.352.939
701 118		Services administratifs de l'enseignement - Pouvoir organisateur Service Appui Formation					
	71	Dépenses - Fonctionnement					
		701118/61330/000	FRAIS DE BATIMENT DE L'APPUI FORMATION ET CAMPUS DECENTRALISES	9.500			12.500
701 123		Services administratifs de l'enseignement - Pouvoir organisateur Structure Faitière - Enseignement Secondaire					
	70	Dépenses - Personnel					
		701123/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DE LA STRUCTURE FAITIÈRE - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	33.924	4.000		37.924
		701123/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL DE LA STRUCTURE FAITIÈRE - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	9.273	1.500		10.773
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		43.197	5.500		48.697
	71	Dépenses - Fonctionnement					
		701123/61101/000	FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE SEJOUR DU PERSONNEL DE LA STRUCTURE FAITIÈRE - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	500	3.500		4.000
		TOTAL FONCTION 701 123		43.697	9.000		52.697
722 058		Enseignement primaire Chevrotogne - Classes de Forêt					
	70	Dépenses - Personnel					
		722058/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DES CLASSES DE FORET	334.012	2.000		336.012

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1						Le 27/04/2020
								Page : 34
Ponct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
		722058/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LES CLASSES DE FORET	51.361	500		51.861	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		385.373	2.500		387.873	
	7X		Dépenses - Dette					
		722058/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES CLASSES DE FORET	11.770		1.290	10.480	
		722058/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES CLASSES DE FORET	6.194		151	6.043	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		17.964		1.441	16.523	
		TOTAL FONCTION 722 058		403.337	2.500	1.441	404.396	
722 061			Enseignement primaire Classes du Patrimoine					
	70		Dépenses - Personnel					
		722061/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DES CLASSES DU PATRIMOINE	205.618		7.000	198.618	
		722061/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LES CLASSES DU PATRIMOINE	39.593	1.500		41.093	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		245.211	1.500	7.000	239.711	
	7X		Dépenses - Dette					
		722061/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES CLASSES DE PATRIMOINE	639		639		
		722061/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES CLASSES DE PATRIMOINE	124		93	31	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		763		732	31	
		TOTAL FONCTION 722 061		245.974	1.500	7.732	239.742	

Fonct. S/Fonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MR	Augmentation	Diminution	Budget après MR
732 028		Enseignement agricole et horticole Ecole Prov. d'Agronomie et des Sciences de Ciney					
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		732028/61319/000	RESTITUTIONS DE CAUTIONS VERSEES PAR LES ETUDIANTS DE L'EPASC	500	500		1.000
		732028/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY	450.000	30.500		480.500
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOFONC		450.500	31.000		481.500
	7X		Dépenses - Dette				
		732026/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'EPASC	255.073		16.858	238.214
		732028/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'EPASC	77.902		5.522	72.380
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		332.974		22.380	310.594
		TOTAL FONCTION 732 028		783.474	31.000	22.380	792.094
732 060		Enseignement agricole et horticole Ferme de St-Quentin					
	70		Dépenses - Personnel				
		732060/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE LA FERME DE ST QUENTIN	246.990	18.000		264.990
		732060/62110/000	COTISATIONS PATRONALES DE LA FERME DE ST QUENTIN	46.434	2.000		48.434
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		293.424	20.000		313.424
	7X		Dépenses - Dette				
		732060/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA FERME DE ST QUENTIN	66.336		1.815	68.151

Ponct. S&Fonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		732050/62000/000	INTERETS D'EMBRUNTS CONTRACTES POUR LE FRENE DE ST QUENTIN	20.495		45	20.450
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		88.831		1.860	86.971
		TOTAL FONCTION 732 060		382.255	20.000	1.860	400.395
733 035			Formation générale d'enseignants - Ecole de pédagogie Ecole d'Administration et de pédagogie - ISFN				
70			Dépenses - Personnel				
		733035/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DE L'ECOLE PROVINCIALE D'ADMINISTRATION ET DE PEDAGOGIE - ISFN	64.664		25.000	39.664
		733035/62011/000	REMUNERATION DU PERSONNEL ETRANGER DE L'ECOLE PROVINCIALE D'ADMINISTRATION ET DE PEDAGOGIE - ISFN	61.965	6.828		68.793
		733035/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE PERSONNEL DE L'ECOLE PROVINCIALE D'ADMINISTRATION ET DE PEDAGOGIE - ISFN	21.179		9.000	12.179
		733035/62311/000	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL OCCASIONNEL DE L'ECOLE PROVINCIALE D'ADMINISTRATION ET DE PEDAGOGIE - ISFN	21.069	1.971		23.040
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		168.877	8.799	34.000	143.676
71			Dépenses - Fonctionnement				
		733035/61101/001	FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE SEJOUR DES CHARGES DE COURS DE L'ECOLE PROVINCIALE D'ADMINISTRATION ET DES PEDAGOGIE - ISFN	9.184	906		10.090
		TOTAL FONCTION 733 035		178.061	9.705	34.000	153.765
733 039			Formation générale d'enseignants - Ecole de pédagogie Institut Provincial de Formation Sociale				
70			Dépenses - Personnel				
		733039/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'INSTITUT PROVINCIAL DE	164.554	4.000		168.554

EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

Fonct. Ssfonc	Gp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		733099/62310/000	FORMATION SOCIALE (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE) COTISATIONS PATRONALES DE L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION SOCIALE (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	37.619	1.000		38.619
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		202.173	5.000		207.173
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		733099/61000/000	LOYERS DE L'IPFS	12.000	9.800		9.800
		733099/61104/000	FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE SEJOUR DE L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION SOCIALE	14.500	5.100		17.100
		733099/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION SOCIALE	26.500	6.200		18.700
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOFONC		228.573	19.100		45.600
		TOTAL FONCTION 733 099		228.573	24.100		252.773
735 029			Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Provinciale Secondaire d'Infirmiers (EFSI)				
	70		Dépenses - Personnel				
		735029/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'EFSI (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	64.103	1.500		65.603
		735029/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'EFSI (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	10.471	500		10.971
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		74.574	2.000		76.574
	7X		Dépenses - Dette				
		735029/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'EFSI	1.022		55	967
		TOTAL FONCTION 735 029		75.596	2.000	55	77.541

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1					Le 27/04/2020	
Fonct. SaFonc	Gip. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	

735		Autres enseignements professionnels et techniques					
030		Ecole Hôtelière Provinciale (EHPN)					
	70		Dépenses - Personnel				
		735030/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'EHPN (PERSONNEL NON SURVENTIONNE)	933.921	26.000		959.921
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		735030/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE L'EHPN	786.050		16.000	770.050
		735030/61330/000	FRAIS RELATIFS AUX BATIMENTS DE L'EHPN	476.100		305.800	170.300
		735030/61340/000	ENTRETIEN ET REPARATION DES VEHICULES DE L'EHPN	3.000	500		3.500
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOFONC		1.265.150	500	321.800	943.850
	7X		Dépenses - Dette				
		735030/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'EHPN	252.373		21.433	230.940
		735030/43003/002	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA CITADINE	3.669		1.354	2.315
		735030/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'EHPN	72.169		13.781	58.388
		735030/65000/002	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA CITADINE	966		308	658
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		329.177		36.876	292.301
		TOTAL FONCTION 735 030		2.528.248	26.500	358.676	2.196.072
735		Autres enseignements professionnels et techniques					
031		Chateau de Namur					
	7X		Dépenses - Dette				
		735031/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE CHATEAU DE NAMUR	71.226		54.846	16.380

Fonct. Ssfonc	Gep. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MD	
		735031/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE CHATEAU DE NAMUR	16.301		10.258	6.043	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DOBETTS		67.627		65.104	22.423	
735 034		Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Secondaire Provinciale d'Andenne (ESPA)						
	70		Dépenses - Personnel					
		735034/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENNE (ESPA) - PERSONNEL NON SUBVENTIONNE	395.283	33.000		428.283	
		735034/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENNE (ESPA) - PERSONNEL NON SUBVENTIONNE	91.012		3.000	88.012	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		486.295	33.000	3.000	516.295	
	71		Dépenses - Fonctionnement					
		735034/61101/000	FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DES SEJOURS DE L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENNE (ESPA)	0.000		3.500	4.500	
		735034/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENNE (ESPA)	17.411	1.400		18.811	
		735034/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENNE (ESPA)	169.835	24.900		190.735	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOFONC		191.246	26.300	3.500	214.046	
	7X		Dépenses - Dette					
		735034/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'ESPA	76.700		13.379	65.321	
		735034/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'ESPA	30.359		7.467	22.892	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DOBETTE		109.059		20.846	88.213	
		TOTAL FONCTION 735 034		786.600	59.300	27.346	810.554	

PROVINCE DE NAMUR						EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1		Le 27/04/2020	
						Page :		40	
Fonct. Sefonc	Grp. Eco.	Article	DÉPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB		
735		Autres enseignements professionnels et techniques							
079		Ecole d'Élevage et d'Équitation de Gesves (EPEG)							
	70		Dépenses - Personnel						
		735079/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DE L'EPEG	418.274		15.000	403.274		
		735079/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'EPEG	89.748	3.000		92.748		
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPRES		508.022	3.000	15.000	496.022		
	71		Dépenses - Fonctionnement						
		735079/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE L'EPEG	118.981	14.300		133.281		
		735079/61320/002	REMBOURSEMENT A L'ASBL CERCLE EQUESTRE DE GESVES DU COUT DE LOCATION ET DE PENSION DES CHEVAUX	132.000		18.800	113.200		
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOFONC		250.981	14.300	18.800	246.481		
	7X		Dépenses - Dette						
		735079/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'EPEG	193.933		71.829	122.104		
		735079/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'EPEG	86.687		22.615	64.072		
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		280.620		94.444	186.176		
		TOTAL FONCTION 735 079		1.039.623	17.300	128.244	928.679		
735		Autres enseignements professionnels et techniques							
112		Ecole des Métiers et des Arts (EMAP)							
	71		Dépenses - Fonctionnement						
		735112/61319/000	RESTITUTIONS DE CAUTIONS VERSEES PAR LES ETUDIANTS DE L'EMAP	500	630		1.130		

Fonct. Ssfonc	Gsp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MR	Augmentation	Diminution	Budget après MR
		735112/6120/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE L'ECOLE DES MATHIEUX ET DES ARTS DE LA PROVINCE (EMAP)	121.000	1.152		122.152
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPENC		121.500	1.702		123.202
	7X		Dépenses - Dette				
		735112/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'EMAP	5.812		543	5.269
		735112/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'EMAP	709		117	592
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		6.521		660	5.861
		TOTAL FONCTION 735 112		128.021	1.782	560	129.143
741 001		Enseignement supérieur non universitaire Haute Ecole (HEPH)					
	70		Dépenses - Personnel				
		741081/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL NON SUBSIDIE DE LA HAUTE ECOLE	66.817	1.000		67.817
		741081/62011/000	REMUNERATIONS DU PERSONNEL ETRANGER DE LA HAUTE ECOLE	13.000	6.000		19.000
		741081/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE LA HAUTE ECOLE (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	14.429	500		14.929
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		94.246	7.500		101.746
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		741081/61200/000	PERSONNEL EXTERIEUR DE LA HAUTE ECOLE	6.000	8.240		14.240
		741081/61200/001	- SOCIETES ET ASSIMILES PERSONNEL EXTERIEUR DE LA HAUTE ECOLE - SOCIETES ET ASSIMILES - PROFESSEUR SOUS CONVENTION	45.000			45.000
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPENC		51.000	8.240		59.240

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1					Le 27/04/2020
Ponct. S&Fonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
	72		Dépenses - Transferts				
		741081/64260/000	RENH. DES SALAIRES PERS.ART.60 MIS A DISPOSITION DE LA HEFN		6.150		6.150
	7X		Dépenses - Dette				
		741081/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA HAUTE ECOLE	171.698		61.361	110.337
		741081/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA HAUTE ECOLE	69.162		25.216	43.946
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		240.860		86.577	154.283
		TOTAL FONCTION 741 081		386.106	21.890	86.577	321.419
760 039			Complexes provinciaux de délaissament Chevetogne				
	70		Dépenses - Personnel				
		760039/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU DOMAINE DE CHEVETOGNE	2.845.898		52.000	2.793.898
		760039/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE DOMAINE DE CHEVETOGNE	501.762		16.000	485.762
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		3.347.660		68.000	3.279.660
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		760039/61330/000	FRAIS RELATIFS AUX BATIMENTS DU DOMAINE DE CHEVETOGNE	176.700	8.000		184.700
	7X		Dépenses - Dette				
		760039/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE DOMAINE DE CHEVETOGNE	795.054		41.020	754.034
		760039/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE DOMAINE DE CHEVETOGNE	199.168		4.982	194.186
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		994.222		46.002	948.220

Fonct. SaFonc	Gep. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		TOTAL FONCTION 760 039		4.518.582	8.000	114.002	4.412.580
762 037		Culture et Loisirs Service de la Culture					
70			Dépenses - Personnel				
		762037/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE DE LA CULTURE	2.151.914	120.000		2.271.914
		762037/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE SERVICE DE LA CULTURE	429.761	24.000		453.761
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DIVERS		2.581.675	144.000		2.725.675
72			Dépenses - Transferts				
		762037/64960/000	REMBOURSEMENT DES SALAIRES DU PERSONNEL MIS A LA DISPOSITION DU DELTA (ART. 60)		3.150		3.150
7X			Dépenses - Dette				
		762037/83003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE CULTUREL	619.821	438.174		1.058.995
		762037/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE CULTUREL	566.291		416.465	149.826
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DIVERSE		1.186.112	439.174	416.465	1.208.821
		TOTAL FONCTION 762 037		3.767.787	586.324	416.465	3.937.646
762 040		Culture et Loisirs ASPASC Programmation et Développement Territorial					
72			Dépenses - Transferts				
		762040/64000/063	SUBSIDE AU COMITE CENTRAL DE WALLONIE ASBL (CCM) POUR L'ORGANISATION DES FETES DE WALLONIE	6.300	2.350		8.650

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1					Le 27/04/2020
Fonct. SIFonc	GIP. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
	7X		Dépenses - Dette				
		762040/43003/008	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR SUBSIDES D'INVESTISSEMENT POUR LES CENTRES CULTURELS	252.645		150.350	102.295
		762040/65000/002	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR SUBSIDES POUR LE DEPLOIEMENT DU CINEMA NUMERIQUE EN PROVINCE DE NAMUR	2.018		403	1.615
		762040/65000/008	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR SUBSIDES D'INVESTISSEMENT POUR LES CENTRES CULTURELS	43.499		25.221	18.278
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	298.162		175.974	122.188
			TOTAL FONCTION 762 040	304.462	2.350	175.974	130.838
762 074			Culture et Loisirs ASPASC Programmation et Développement Territorial				
	7X		Dépenses - Dette				
		762074/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR TRAVAUX ET EQUIPEMENTS DE L'A.C.T.I.	718		34	684
762 090			Culture et Loisirs Service des Relations Publiques : Audio-Visuel				
	7X		Dépenses - Dette				
		762090/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE AUDIO-VISUEL	1.716		173	1.543
762 119			Culture et Loisirs Service de la Culture - Office des Métiers d'Art				
	70		Dépenses - Personnel				
		762119/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DE L'OFFICE DE METIERS	39.108	75.000		114.108

FONCT. S&FONC	GIP. RCO.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		762119/62110/000	D'ART COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL DE L'OFFICE DES METIERS D'ART	6.047	15.000		21.047
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		45.155	90.000		135.155
757 030		Bibliothèques publiques Service de la Culture - Bibliothèque					
	70		Dépenses - Personnel				
		767038/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE	951.360		12.000	939.360
		767038/62011/000	REMUNERATIONS DU PERSONNEL ETRANGER DE LA BIBLIOTHEQUE	3.025		3.024	1
		767038/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LA BIBLIOTHEQUE	178.307		9.000	169.307
		767038/62311/000	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL OCCASIONNEL DE LA BIBLIOTHEQUE	1.175		1.174	1
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		1.134.667		25.998	1.108.669
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		767038/61200/000	PERSONNEL EXTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE - SOCIETES ET ASSIMILES	21.175	5.000		26.175
	7X		Dépenses - Dette				
		767038/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA BIBLIOTHEQUE	44.847		8.944	35.903
		767038/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA BIBLIOTHEQUE	6.831		1.057	5.774
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DOPETTE		51.678		10.001	41.677
		TOTAL FONCTION 767 038		1.207.520	5.000	35.999	1.176.521
771 107		Musées Service des Musées et du Patrimoine Culturel					

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1						Le 27/04/2020	
								Page : 46	
Fonct. SsFonc	Gcp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB		
70			Dépenses - Personnel						
		771107/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR	545.614	27.000		572.614		
		771107/62010/010	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU MUSEE ROPS	515.162		3.000	512.162		
		771107/62010/020	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PATRIMOINE CULTUREL	297.053		5.000	292.053		
		771107/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE SERVICES DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR	96.551	5.000		101.551		
		771107/62310/010	COTISATIONS PATRONALES POUR LE MUSEE ROPS	115.487		10.000	105.487		
		771107/62310/020	COTISATIONS PATRONALES DU SERVICE DU PATRIMOINE CULTUREL	45.210	1.000		46.210		
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPENS	1.615.885	33.000	18.000	1.630.885		
71			Dépenses - Fonctionnement						
		771107/61200/020	PERSONNEL EXTERIEUR DU SERVICE DU PATRIMOINE CULTUREL	30.000	2.500		32.500		
		771107/61320/010	- SOCIETES ET ASSIMILES	195.795		23.000	172.795		
		771107/61320/021	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DU MUSEE ROPS	15.000		7.500	7.500		
			FONCTIONNEMENT TECHNIQUE LIE AU PATRIMOINE MEMORIELLE						
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPENC	240.795	2.500	30.500	212.795		
72			Dépenses - Transferts						
		771107/64000/021	SUBSIDE POUR L'ASBL TERRITOIRE DE LA MEMOIRE		7.475		7.475		
		771107/64261/020	COTISATIONS A L'ASBL "LES TERRITOIRES DE LA MEMOIRE"	7.500		7.475	25		
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 72 DOTRFT	7.500	7.475	7.475	7.500		
7X			Dépenses - Dette						
		771107/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR	53.968		1.149	52.819		
		771107/43003/001	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'ACHAT D'OUVRRES	5.879		3.800	1.991		

Fonct. S8Fonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (exercice propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		771107/43003/010	D'ART POUR LE SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR	179.986		7.945	172.041
		771107/65000/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE MUSEE ROYS INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR	26.466		159	26.307
		771107/65000/001	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'ACHAT D'OEUVRES D'ART POUR LE SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR	887		569	318
		771107/65000/010	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE MUSEE ROYS	21.128		3.002	18.126
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	288.314		16.712	271.602
			TOTAL FONCTION 771 107	2.152.494	42.975	72.687	2.122.762
773 042			Edifices historiques et artistiques, monuments classés ASPASC programmation et Développement Territorial				
			7X				
			Dépenses - Dette				
		773042/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES MONUMENTS CLASSES	27.842		2.444	25.398
		773042/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES MONUMENTS CLASSES	6.478		1.000	5.478
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	34.320		3.444	30.876
790 044			Cultes				
			Cultes				
			72				
			Dépenses - Transferts				
		790044/64000/000	INTERVENTION DANS LE DEFICIT DU BUDGET DE LA FABRIQUE DE L'EGLISE-CATHEDRAL	137.194	7.050		144.244
		790044/64000/004	INTERVENTION DANS LE DEFICIT DU BUDGET ORDINAIRE DES FABRIQUES D'EGLISES OETHODOXES	6.410	63		6.473
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 72 DODETTE	143.604	7.113		150.717

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1					Le 27/04/2020
Fonct. S&Ponc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
	7X		Dépenses - Dette				
		790044/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR TRAVAUX AUX EDIFICES DU CULTE ET AU PALAIS EPISCOPAL	19.362		535	18.827
		790044/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR TRAVAUX AUX EDIFICES DU CULTE ET AU PALAIS EPISCOPAL	6.478	271		8.749
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		27.840	271	535	27.576
		TOTAL FONCTION 790 044		171.444	7.384	535	178.293
801		Action sociale					
045		Dir. des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)					
	70		Dépenses - Personnel				
		801045/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE LA DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES (DASS)	1.058.066	127.000		1.985.066
		801045/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE LA DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES (DASS)	343.953	19.000		362.953
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		2.202.019	146.000		2.348.019
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		801045/61200/000	PERSONNEL EXTERIEUR DE LA DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES - SOCIETES ET ASSIMILES	57.300	6.800		64.100
		801045/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES (DASS)	176.730		4.270	172.460
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPNC		234.030	6.800	4.270	236.560
	72		Dépenses - Transferts				
		801045/64260/000	REMBOURSEMENT DU SALAIRE DU PERSONNEL ARTICLE 60 MIS A	4.200	1.400		5.600

Fonct. SIFONC	Gsp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (exercice propre)	Budget avant MR	Augmentation	Diminution	Budget après MR
		801045/64261/003	DISPOSITION DE LA DASS COTISATION AU RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINES	1.000	100		1.900
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 72 DÔTRET		6.000	1.500		7.500
7X			Dépenses - Dette				
		801045/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES (DASS)	18.645		9.704	8.941
		801045/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES (DASS)	1.469		562	907
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DOBETTE		20.114		10.266	9.848
		TOTAL FONCTION 801 045		2.462.163	154.300	14.536	2.601.927
811		Action Sociale					
111		Observation, Programme et Développement Territoria					
70			Dépenses - Personnel				
		811111/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DES SERVICES GENERAUX DE L'ASPAASC - OBSERVATION DE LA SANTE	588.172		6.000	582.172
833		Soins pour les handicapés					
046		DASS - Aide Sociale					
7X			Dépenses - Dette				
		833046/43003/010	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR TRAVAUX A L'ATELIER PROTEGE DE PHILIPPEVILLE	27.840		619	27.221
		833046/65000/010	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR TRAVAUX A L'ATELIER PROTEGE DE PHILIPPEVILLE	5.221	274		5.495
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DOBETTE		33.061	274	619	32.716

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1					Le 27/04/2020	
Fonct. SsFonc	Gp. Art. Eco.	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Page : 50	
835	045	Enfance et jeunesse Dir. des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)						
	70	Dépenses - Personnel						
		835045/62010/000	234.702	6.000		240.702		
		835045/62310/000	49.377		4.000	45.377		
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	284.079	6.000	4.000	286.079		
	71	Dépenses - Fonctionnement						
		835045/61101/000	7.000	3.000		10.000		
		835045/61200/000	29.600	19.000		48.600		
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPONC	36.600	22.000		58.600		
		TOTAL FONCTION 835 045	320.679	28.000	4.000	344.679		
851	063	Protection du travail (Institution pour la protection du travail) Service de Prévention						
	70	Dépenses - Personnel						
		851063/62010/000	241.948		16.000	225.948		
		851063/62310/000	54.527		12.000	42.527		
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	296.475		28.000	268.475		
870	049	Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables Direction Santé Publique - Santé Scolaire						
	70	Dépenses - Personnel						

Ponct. SEFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Mudget AVANT MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		870045/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DES SERVICES DE SANTE SCOLAIRE	1.691.771	16.000		1.697.771
		870045/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE PERSONNEL DES SERVICES DE SANTE SCOLAIRE	287.964	7.000		294.964
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		1.969.735	23.000		1.992.735
870 051		Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables ASPASC - Adm. Santé Pub.-Action Sociale et Cult.					
	70		Dépenses - Personnel				
		870051/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'ADMINISTRATION DE LA SANTE PUBLIQUE, DE L'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE	37.909	57.000		94.909
		870051/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'ADMINISTRATION DE LA SANTE PUBLIQUE, L'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE	5.661	9.000		14.661
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		43.770	66.000		109.770
	7X		Dépenses - Dette				
		870051/43003/000	AMORT. D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'ADMINISTRATION DE LA SANTE PUBLIQUE, DE L'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE	21.002		1	21.001
		870051/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'ADMINISTRATION DE LA SANTE PUBLIQUE, DE L'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE	4.234		73	4.161
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		25.236		74	25.162
		TOTAL FONCTION 870 051		69.006	66.000	74	134.932
870 083		Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables Direction Santé Publique - Prévention et Promotion					
	70		Dépenses - Personnel				

EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		870083/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU DEPARTEMENT DE LA SANTE AFFECTIVE , SEXUELLE ET REDUCTION DES RISQUES	404.991		19.000	385.991
		870083/62010/001	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU DEPARTEMENT ATTITUDE SAIN ET PROMOTION SANTE	270.260		53.000	217.260
		870083/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE DEP. DE LA SANTE AFFECTIVE, SEXUELLE ET REDUCTION DES RISQUES	81.619		8.000	73.619
		870083/62310/001	COTISATIONS PATRONALES POUR LE DEPARTEMENT ATTITUDE SAIN ET PROMOTION SANTE	48.467		15.000	33.467
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		805.337		95.000	710.337
7X		Dépenses - Dette					
		870083/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES DU DEP. DE LA SANTE AFFECTIVE, SEXUELLE ET REDUCTION DES RISQUES	3.937		2.238	1.699
		870083/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE DEP. DE LA SANTE AFFECTIVE, SEXUELLE ET REDUCTION DES RISQUES	654		327	327
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		4.591		2.565	2.026
		TOTAL FONCTION 870 083		809.928		97.565	712.363
870 116		Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables Direction Santé Publique - Santé Mentale					
70		Dépenses - Personnel					
		870116/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DES SERVICES DE SANTE MENTALE	3.452.962	88.000		3.540.962
		870116/62010/001	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE D'ECOUTE MOBILE D'INTERVENTION EN SANTE MENTALE (EMISM)	305.996		33.000	272.996
		870116/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL DES SERVICES DE SANTE MENTALE	674.954	5.500		680.454
		870116/62310/001	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL DU SERVICE DE SANTE MENTALE MOBILE (EMISM)	31.862	3.500		35.362

Fonct. S&Ponc	Gep. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		4.465.774	97.000	33.000	4.529.774
870 117		Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables Direction de la Santé Publique					
	70		Dépenses - Personnel				
		870117/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE LA DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE	720.698	28.000		748.698
		870117/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE LA DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE	151.046		5.000	146.046
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		871.744	28.000	5.000	894.744
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		870117/61300/000	PERSONNEL EXTERIEUR DE LA DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE - SOCIETES ET ASSIMILES	2.000	3.000		5.000
	7X		Dépenses - Dette				
		870117/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE	136.722		23.169	113.553
		870117/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE	93.064		19.025	74.039
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		229.786		42.194	187.592
		TOTAL FONCTION 870 117		1.103.530	31.000	47.194	1.087.336
879 113		Milieu, environnement, lutte contre les nuisances sonores Environnement					
	70		Dépenses - Personnel				
		879113/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DU SERVICE DE	567.399		17.000	584.399

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1						Le 27/04/2020
							Page : 54	
Fonct. Safonc	GTP. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
		879113/62310/000	L'ENVIRONNEMENT COTISATIONS PATRONALES POUR LE PERSONNEL DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	119.647		9.000	110.647	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		687.046		26.000	661.046	
TOTAL		DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)		85.361.891	9.038.338	5.029.296	89.370.933	

Fonct. SPonc	Gp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
TOTAL			DEPENSES ORDINAIRES (Ex.Antérieurs + Ex.Propre)	85.564.415	10.444.577	5.114.623	90.894.369

EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

RECETTES ORDINAIRES	RECAPITULATIF	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dette 000/62	Fact. Interne 000/64	Total 000/63	Exercices Antérieurs	Prélèvements	Total général
	BUDGET AVANT MB 1	7.727.099	143.023.343	1.795.053		152.545.495	6.658.078		159.203.573
	MODIFICATIONS (+)	299.905	1.544.818			1.844.723	10.605.850		12.450.573
	(-)	-26.000	-1.179.975			-1.204.975			-1.204.975
		274.905	364.843			639.748	10.605.850		11.245.598
	TOTAL	8.002.004	143.388.186	1.795.053		153.185.243	17.263.928		170.449.171

DEPENSES ORDINAIRES	RECAPITULATIF	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Fact. Interne 000/74	Dettes 000/7X	Total 000/73	Exercices Antérieurs	Prélèvements	Total Général
	BUDGET AVANT M0 1	103.430.625	22.205.857	14.976.006		11.915.684	152.528.172	1.063.109	4.151.645	157.703.005
	MODIFICATIONS (+)	2.406.461	741.157	2.066.738		458.323	5.672.679	1.406.239	3.365.659	10.444.577
	(-)	-1.956.748	-403.870	-19.475		-2.649.203	-5.029.296	-85.377		-5.114.623
		449.713	337.287	2.047.263		-2.190.880	643.383	1.320.912	3.365.659	5.229.954
	TOTAL	103.880.338	22.543.144	17.023.269		9.724.804	153.171.558	2.304.100	7.557.304	163.112.959

PROVINCE DE NAMUR							EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1		Le 27/04/2020	
							Page : 58			
Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB			
735	079	Autres enseignements professionnels et techniques Ecole d'Elevage et d'Equitation de Geaves (EPEG)								
	82		Recettes - Dette							
		735079/17010/003-2009	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'EPEG		45.000		45.000			
124	088	Patrimoine privé Campus Provincial								
	82		Recettes - Dette							
		124088/17010/000-2016	EMPRUNT POUR TRAVAUX SUR LE SITE DU CAMPUS PROVINCIAL		538.323		538.323			
		124088/17010/001-2016	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS AU CAMPUS PROVINCIAL		39.972		39.972			
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTE		578.295		578.295			
137	013	Service des bâtiments Service Technique du Patrimoine Immobilier								
	82		Recettes - Dette							
		137013/17010/003-2016	EMPRUNT POUR MISE EN CONFORMITE DES CABINES HAUTE TENSION		18.595		18.595			
335	121	Ecole de police Académie de Police								
	82		Recettes - Dette							
		335121/17010/003-2016	EMPRUNT POUR CONSTRUCTION A L'ACADEMIE DE POLICE		4.000.000		4.000.000			
610	024	Recherche scientifique pour le développement agricole Office Provincial Agricole								

Fonct. SaFonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
	82		Recettes - Dette				
		61024/17010/006-2016	EMPRUNT POUR CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR L'OFFICE PROVINCIAL AGRICOLE		123.177		123.177
735 034		Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Secondaire Provinciale d'Andenne (ESPA)					
	82		Recettes - Dette				
		735034/17010/000-2016	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENT DE L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDEENNE (ESPA)		24.208		24.208
735 075		Autres enseignements professionnels et techniques Ecole d'Elevage et d'Equitation de Gesves (EPEG)					
	82		Recettes - Dette				
		735079/17010/000-2016	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'EPEG		7.500		7.500
741 081		Enseignement supérieur non universitaire Haute Ecole (HEPH)					
	82		Recettes - Dette				
		741081/17010/000-2016	EMPRUNT POUR TRAVAUX A LA HAUTE ECOLE		1.194.027		1.194.027
762 040		Culture et Loisirs ASPASC Programmation et Développement Territorial					
	82		Recettes - Dette				
		762040/17010/008-2016	EMPRUNT POUR SUBSIDES D'INVESTISSEMENT POUR RENOVATION D'INFRASTRUCTURE DES CENTRES CULTURELS		300.000		300.000

PROVINCE DE NAMUR							Le 27/04/2020	
EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1							Page : 60	
Fonct. Spécific	Grp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
124	012	Patrimoine privé Patrimoine						
	82		Recettes - Dette					
		124012/17010/011-2017	EMPRUNT POUR TRAVAUX EN COURS DE LA MAISON ADMINISTRATIVE PROVINCIALE		16.376.860		16.376.860	
484	017	Cours d'eau non navigables - Curage Hydraulique						
	82		Recettes - Dette					
		484017/17010/000-2017	EMPRUNT POUR TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'AMELIORATION ET DE MODIFICATION DES COURS D'EAU NON NAVIGABLES		485.000		485.000	
735	030	Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Hôtelière Provinciale (EHPN)						
	82		Recettes - Dette					
		735030/17010/004-2017	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'EHPN		450.000		450.000	
735	031	Autres enseignements professionnels et techniques Chateau de Namur						
	82		Recettes - Dette					
		735031/17010/000-2017	EMPRUNT POUR SUBSIDE D'INVESTISSEMENT POUR TRAVAUX A LA REGIE DU CHATEAU DE NAMUR		503.500		503.500	
735	034	Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Secondaire Provinciale d'Andenne (ESPA)						
	82		Recettes - Dette					

Fonct. S8700C	Grp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		735034/17010/003-2017	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIAL D'AMENNEE (ESPA)		221.968		221.968
735		Autres enseignements professionnels et techniques					
079		Ecole d'Elevage et d'Equitation de Gesves (EPSEG)					
	82		Recettes - Dette				
		735079/17010/002-2017	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES POUR L'EPSEG		40.099		40.099
762		Culture et Loisirs					
040		ASPASC Programmation et Développement Territorial					
	82		Recettes - Dette				
		762046/17010/008-2017	EMPRUNT POUR SUBSIDES D'INVESTISSEMENT POUR RENOVATION D'INFRASTRUCTURE DES CENTRES CULTURELS		600.000		600.000
870		Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables					
117		Direction de la Santé Publique					
	82		Recettes - Dette				
		870117/17010/001-2017	EMPRUNT POUR ACHATS ET AMENAGEMENTS DES MAISONS DU NIEUX-ETRE		414.828		414.828
104		Services administratifs centraux					
002		Recettes et Dépenses Générales					
	82		Recettes - Dette				
		104002/17010/003-2018	EMPRUNT POUR MOBILIER ET MATERIEL POUR LES SERVICES PROVINCIAUX		45.373		45.373
		104002/17010/004-2018	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES DANS LE CADRE DU PLAN DE		9.964		9.964

PROVINCE DE NAMUR							EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1		Le 27/04/2020	
							Page :		62	
Fonct. Eco.	Gp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB			
			MOBILITE							
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTE		55.337		55.337			
104		Services administratifs centraux								
070		Service Com								
	82		Recettes - Dette							
		104070/17010/000-2018	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SERVICE COM		12.261		12.261			
124		Patrimoine privé								
012		Patrimoine								
	82		Recettes - Dette							
		124012/17010/000-2018	EMPRUNT POUR TRAVAUX AUX IMMEUBLES DU PATRIMOINE PRIVE		129.530		129.530			
		124012/17010/004-2018	EMPRUNT POUR TRAVAUX SPECIFIQUES EN MATIERE D'ECONOMIES D'ENERGIE		46.685		46.685			
		124012/17010/007-2018	EMPRUNT POUR ETUDES SPECIFIQUES EN MATIERE D'ECONOMIE D'ENERGIE		34.969		34.969			
		124012/17010/009-2018	EMPRUNT POUR TRAVAUX EN MATIERE DE VISIBILITE EXTERIEURE DES BATIMENTS PROVINCIAUX		10.403		10.403			
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTE		221.587		221.587			
124		Patrimoine privé								
088		Campus Provincial								
	82		Recettes - Dette							
		124088/17010/000-2018	EMPRUNT POUR TRAVAUX SUR LE SITE DU CAMPUS PROVINCIAL		318.849		318.849			
		124088/17010/001-2018	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS AU CAMPUS PROVINCIAL		6.466		6.466			

Ponct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDEVTE		325.315		325.315
134 008	Imprimerie Imprimerie						
	82		Recettes - Dette				
		134008/17010/001-2018	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'IMPRIMERIE		7.551		7.551
		134008/17010/006-2018	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'IMPRIMERIE		13.897		13.897
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDEVTE		21.448		21.448
137 013	Service des bâtiments Service Technique du Patrimoine Immobilier						
	82		Recettes - Dette				
		137013/17010/001-2018	EMPRUNT POUR TRAVAUX DE SECURITE ET DE SECURISATION AUX BATIMENTS PROVINCIAUX		98.765		98.765
		137013/17010/002-2018	EMPRUNT POUR TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES APPAREILS DE LEVAGE		49.676		49.676
		137013/17010/003-2018	EMPRUNT POUR MISE EN CONFORMITE DES CABINES HAUTE TENSION		53.037		53.037
		137013/17010/009-2018	EMPRUNT POUR ACHAT DE MATERIEL POUR LA CELLULE ENERGIE		13.422		13.422
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDEVTE		214.900		214.900
139 093	Service informatique général Informatique et Télécommunications						
	82		Recettes - Dette				
		139093/17010/003-2018	EMPRUNT POUR ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE DANS LE CADRE DE L'INFORMATISATION GENERALE		285.039		285.039

PROVINCE DE NAMUR							EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1		Le 27/04/2020	
							Page :		64	
Ponct. SpPonc	Gp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB			
		139093/17010/006-2018	EMPRUNT POUR ACHAT DE LICENCES ET LOGICIELS INFORMATIQUES DANS LE CADRE DE L'INFORMATISATION GENERALE		96.064		96.064			
		139093/17010/008-2018	EMPRUNT POUR TRAVAUX RELATIFS A L'INFORMATISATION GENERALE		3.709		3.709			
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTE			384.812		384.812			
335		Ecole de police								
121		Académie de Police								
	82		Recettes - Dette							
		335121/17010/000-2018	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR L'ACADEMIE DE POLICE		70.644		70.644			
353		Ecole de Formation Incendie ou A.M.U.								
110		Ecoles Provinciales de Sécurité Civile - FEU								
	82		Recettes - Dette							
		353110/17010/002-2018	EMPRUNT POUR INSTALLATION-MACHINES-EQUIPEMENTS DES ECOLES PROVINCIALES DE SECURITE CIVILE - FEU		31.020		31.020			
420		Recettes et dépenses non ventilables (services administratifs et techniques)								
016		Service Technique Provincial								
	82		Recettes - Dette							
		420016/17010/004-2018	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL (STP)		24.188		24.188			
484		Cours d'eau non navigables - Curage								
017		Hydraulique								
	82		Recettes - Dette							

Fonct. Spéc	Grp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		484017/17010/000-2018	EMPRUNT POUR TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'AMELIORATION ET DE MODIFICATION DES COURS D'EAU NON NAVIGABLES		268.313		268.313
		484017/17010/001-2018	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SERVICE DES COURS D'EAU		23.902		23.902
		484017/17010/003-2018	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES POUR LE SERVICE DES COURS D'EAU		87.168		87.168
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDEVES			379.383		379.383
610 024		Recherche scientifique pour le développement agricole Office Provincial Agricole					
	82		Recettes - Dette				
		610024/17010/000-2018	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR L'O.P.A		44.310		44.310
		610024/17010/001-2018	EMPRUNT POUR TRAVAUX POUR LA CREATION D'UN ABATTOIR DE VOLAILLES DANS LE CADRE D'UN SUBSIDÉ D'INVESTISSEMENT		10.000		10.000
		610024/17010/003-2018	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES A L'O.P.A.		34.102		34.102
		610024/17010/008-2018	EMPRUNT POUR AMENAGEMENT DE TERRAINS DE L'OPA		582.000		582.000
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDEVES			670.412		670.412
722 058		Enseignement primaire Chevetogne - Classes de Forêt					
	82		Recettes - Dette				
		722058/17010/000-2018	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DES CLASSES DE FORET		4.106		4.106
722 051		Enseignement primaire Classes du Patrimoine					
	82		Recettes - Dette				

PROVINCE DE NAMUR							Le 27/04/2020
EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1							Page : 66
Fonct. SsFonc	Gp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		722061/17010/005-2018	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR LES CLASSES DU PATRIMOINE		6.933		6.933
732		Enseignement agricole et horticole					
028		Ecole Prov. d'Agronomie et des Sciences de Ciney					
	82		Recettes - Dette				
		732028/17010/000-2018	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY		18.988		18.988
		732028/17010/005-2018	EMPRUNT POUR TRAVAUX AUX BATIMENTS DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY		192.129		192.129
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDEVTE			211.117		211.117
732		Enseignement agricole et horticole					
060		Ferme de St-Quentin					
	82		Recettes - Dette				
		732060/17010/000-2018	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE LA FERME DE ST QUENTIN		16.697		16.697
735		Autres enseignements professionnels et techniques					
030		Ecole Hôtelière Provinciale (EHPN)					
	82		Recettes - Dette				
		735030/17010/000-2018	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'EHPN		10.165		10.165
		735030/17010/007-2018	EMPRUNT POUR TRAVAUX A LA CITADINE		7.314		7.314
		735030/17010/008-2018	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE LA CITADINE		9.510		9.510
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDEVTE			26.989		26.989

Fonct. SpPonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MD	
735	031	Autres enseignements professionnels et techniques Chateau de Namur						
	82	Recettes - Dette						
		735031/17010/000-2010	EMPRUNT POUR SUBSIDE D'INVESTISSEMENT POUR TRAVAUX A LA REGIE DU CHATEAU DE NAMUR		209.222		209.222	
735	034	Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Secondaire Provinciale d'Andenne (ESPA)						
	82	Recettes - Dette						
		735034/17010/000-2018	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENT DE L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENNE (ESPA)		11.584		11.584	
		735034/17010/003-2018	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENNE (ESPA)		27.854		27.854	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTE			39.478		39.478	
735	079	Autres enseignements professionnels et techniques Ecole d'Elevage et d'Equitation de Geaves (EPEG)						
	82	Recettes - Dette						
		735079/17010/000-2018	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'EPEG		39.716		39.716	
		735079/17010/002-2018	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES POUR L'EPEG		2.800		2.800	
		735079/17010/003-2018	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'EPEG		714.229		714.229	
		735079/17010/006-2018	EMPRUNT POUR CONSTRUCTION DE CLASSES A L'EPEG		727.102		727.102	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTE			1.483.847		1.483.847	
735	113	Autres enseignements professionnels et techniques Ecole des Métiers et des Arts (EMAP)						

PROVINCE DE NAMUR							Le 27/04/2020	
EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1							Page : 68	
Fonct. S&Fonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
	82		Recettes - Dette					
		735112/17010/000-2018	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'ECOLE DES METIERS ET DES ARTS DE LA PROVINCE (EMAP)		5.893		5.893	
741 001		Enseignement supérieur non universitaire Haute Ecole (HEPN)						
	82		Recettes - Dette					
		741081/17010/000-2018	EMPRUNT POUR TRAVAUX A LA HAUTE ECOLE		326.939		326.939	
760 039		Complexes provinciaux de délassement Chevetogne						
	82		Recettes - Dette					
		760039/17010/000-2018	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS AU DOMAINE DE CHEVETOGNE		85.870		85.870	
		760039/17010/005-2018	EMPRUNTS POUR ACHAT DE VEHICULES POUR LE DOMAINE DE CHEVETOGNE		57.126		57.126	
		760039/17010/006-2018	EMPRUNT POUR TRAVAUX AU DOMAINE DE CHEVETOGNE		104.290		104.290	
		760039/17010/007-2018	EMPRUNT POUR AMENAGEMENT DE TERREAINS AU DOMAINE DE CHEVETOGNE		197.999		197.999	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTES			445.285		445.285	
762 037		Culture et Loisirs Service de la Culture						
	82		Recettes - Dette					
		762037/17010/000-2018	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SERVICE DE LA CULTURE		114.838		114.838	
		762037/17010/003-2018	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES POUR LE SERVICE DE LA		25.813		25.813	

Fonct. Sefonc	Gid. Bco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MR	Augmentation	Diminution	Budget après MR
		762037/17010/009-2018 762037/17010/010-2018	CULTURE RESTAURATION D'OEUVRES D'ART DE LA MAISON DE LA CULTURE EMPRUNT POUR ACHAT D'OEUVRES POUR LA MAISON DE LA CULTURE		9.849 50.000		9.849 50.000
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDEVTE			200.500		200.500
762 040		Culture et Loisirs ASVASC Programmation et Développement Territorial					
	82		Recettes - Dette				
		762040/17010/008-2018	EMPRUNT POUR SUBSIDES D'INVESTISSEMENT POUR RENOVATION D'INFRASTRUCTURE DES CENTRES CULTURELS		900.000		900.000
767 036		Bibliothèques publiques Service de la Culture - Bibliothèque					
	82		Recettes - Dette				
		767030/17010/001-2018 767036/17010/004-2018	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS A LA BIBLIOTHEQUE EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES POUR LA BIBLIOTHEQUE		22.509 29.009		22.509 29.009
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDEVTE			51.518		51.518
771 105		Musées Service de la Culture - Musée Roge					
	82		Recettes - Dette				
		771106/17010/000-2018 771106/17010/003-2018	EMPRUNT POUR TRAVAUX AU MUSEE ROGE EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR LE MUSEE ROGE		164.972 13.986		164.972 13.986

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1					Le 27/04/2020
Psect. SSpenc	Grp. Kco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTES			178.958		178.958
771	Musées						
107	Service des Musées et du Patrimoine Culturel						
	82		Recettes - Dette				
		771107/17010/001-2018	EMPRUNT POUR L'ACHAT D'OEUVRES D'ART POUR LE SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR		42.185		42.185
773	Edifices historiques et artistiques, monuments classés						
042	ASPASC programmation et développement Territorial						
	82		Recettes - Dette				
		773042/17010/000-2018	EMPRUNT POUR TRAVAUX EXTRAORDINAIRES AUX MONUMENTS CLASSES		60.578		60.578
801	Action sociale						
045	Dir. des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)						
	82		Recettes - Dette				
		801045/17010/002-2018	EMPRUNT POUR ACHAT DE VEHICULES POUR LA DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES (DASS)		50.000		50.000
870	Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables						
083	Direction Santé Publique - Prévention et Promotion						
	82		Recettes - Dette				
		870083/17010/005-2018	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU DEPARTEMENT ATTITUDE SAIN ET PROMOTION SANTE		24.286		24.286
870	Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables						
117	Direction de la Santé Publique						

PROVINCE DE NAMUR						Le 27/04/2020	
EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1						Page : 71	
Fonct. SsFonc	Gep. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
80			Recettes - Transferts				
		870117/15100/000-2018	SUBVENTION DE LA REGION WALLONNE POUR ACHAT ET TRAVAUX DES MAISONS DU MIEUX-ETRE		245.000		245.000
82			Recettes - Dette				
		870117/17010/000-2018	EMPRUNT POUR TRAVAUX AUX BATIMENTS DE LA DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE		168.337		168.337
		TOTAL FONCTION 870 117			413.337		413.337
000			Recettes et dépenses non ventilables				
001			Exercices Antérieurs				
86			Recettes - Exercices antérieurs				
		000001/09710/000-2019	HONT PRESIME DES EXERCICES ANTERIEURS ; EXTRAORDINAIRE	2.744.216		2.744.216	
124			Patrimoine privé				
012			Patrimoine				
82			Recettes - Dette				
		124012/17010/015-2019	EMPRUNT POUR CONSTRUCTION D' UN DEUXIEME ACCES AU SITE PROVINCIAL DE LA RUE H. BLES		1.500.000		1.500.000
732			Enseignement agricole et horticole				
028			Ecole Prov. d'Agronomie et des Sciences de Ciney				
80			Recettes - Transferts				
		732028/15110/000-2019	SUBSIDES DE LA CP POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY		21.560		21.560

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1					Le 27/04/2020
Fonct. SsFonc	Gp. Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Page : 72
735 034	Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Secondaire Provinciale d'Andenne (SSPA)						
80		Recettes - Transferts					
	735034/15110/000-2019	SUBSIDE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE POUR EQUIPEMENTS A L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'ANDENNE (SSPA)		1.162		1.162	
771 107	Musées Service des Musées et du Patrimoine Culturel						
82		Recettes - Dette					
	771107/17010/000-2019	EMPRUNT POUR TRAVAUDX POUR LE SERVICE DES MUSEES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR		14.500		14.500	
TOTAL		RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	2.744.216	34.029.454	2.744.216	34.029.454	

Fonct. SIFonc	Gp. Sco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
060		Prélèvements					
002		Recettes et dépenses Générales					
	88		Recettes - Prélèvements				
		050002/78100/000	TRANSFERT DE L'ORDINAIRE	3.986.444	3.265.701		7.252.145
		050002/78100/001	TRANSFERT DE L'ORDINAIRE POUR PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES		99.958		99.958
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 88 REPRES		3.986.444	3.365.659		7.352.103
060		Prélèvements					
081		Haute-Ecole					
	88		Recettes - Prélèvements				
		060081/78025/000	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE RESERVE EXTRAORDINAIRE POUR DEPENSES FUTURES RELATIVES A LA HAUTE ECOLE	3.562.000		62.000	3.500.000
124		Patrimoine privé					
012		Patrimoine					
	82		Recettes - Dette				
		124012/17010/004	EMPRUNT POUR TRAVAUX SPECIFIQUES EN MATIERE D'ECONOMIE D'ENERGIE	4.085.000		2.600.000	1.485.000
137		Service des Bâtiments					
014		Equipe d'Entretien					
	81		Recettes - Investissements				
		137014/24102/000	VENTE DE VEHICULES DE L'EQUIPE D'ENTRETIEN		1.500		1.500
139		Service informatique général					

PROVINCE DE NAMUR							EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1		Le 27/04/2020	
Fonct. SsFonc	Gp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MD	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Page : 74		
093		093	Informatique et Telecommunications							
	82		Recettes - Dette							
		139093/17010/006	EMPRUNT POUR ACHAT DE LICENCES ET LOGICIELS INFORMATIQUES DANS LE CADRE DE L'INFORMATISATION GENERALE	39.200		24.200	15.000			
732			Enseignement agricole et horticole							
028			Ecole Prov. d'Agronomie et des Sciences de Ciney							
	80		Recettes - Transferts							
		732028/15110/000	SUBSIDES DE LA CF POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY		12.874		12.874			
735			Autres enseignements professionnels et techniques							
030			Ecole Hôtelière Provinciale (EHPH)							
	80		Recettes - Transferts							
		735030/15100/000	SUBSIDES DE LA REGION WALLONNE POUR TRAVAUX A L'EHPH		235.000		235.000			
741			Enseignement supérieur non universitaire							
061			Haute Ecole (HEPH)							
	82		Recettes - Dette							
		741081/17010/000	EMPRUNT POUR TRAVAUX A LA HAUTE ECOLE	1.938.000		1.938.000				
760			Complexes provinciaux de délaissement							
039			Chevetogne							
	80		Recettes - Transferts							
		760039/15100/000	SUBSIDES DE LA REGION WALLONNE POUR INSTALLATIONS-MACHINES-	180.000		180.000				

Fonct. Spécific	G.P. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercice propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		760039/15100/006	EQUIPEMENTS DU DOMAINE DE CHEVETOGNE SUBSIDES DE LA REGION WALLONNE POUR TRAVAUX AU DOMAINE DE CHEVETOGNE	5.000		5.000	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 80 RETREF		185.000		185.000	
	82		Recettes - Dette				
		760039/17010/006	EMPRUNT POUR TRAVAUX AU DOMAINE DE CHEVETOGNE	176.700		17.000	159.700
		TOTAL FONCTION 760 039		361.700		202.000	159.700
771 107		Musées Service des Musées et du Patrimoine Culturel					
	82		Recettes - Dette				
		771107/17010/000	EMPRUNT POUR TRAVAUX POUR LE SERVICE DES MUSÉES MUSÉES EN PROVINCE DE NAMUR	1.311.152	89.900		1.400.052
870 117		Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables Direction de la Santé Publique					
	80		Recettes - Transferts				
		870117/15100/000	SUBVENTION DE LA REGION WALLONNE POUR ACHAT ET TRAVAUX DES MAISONS DU MEUX-ETRE	937.500		937.500	
	82		Recettes - Dette				
		870117/17010/001	EMPRUNT POUR ACHAT ET AMENAGEMENT DES MAISONS DU MEUX-ETRE	937.500		757.850	179.650
		TOTAL FONCTION 870 117		1.875.000		1.695.350	179.650

PROVINCE DE NAMUR		<u>EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1</u>					Le 27/04/2020
							Page : 76
Fonct. SéFonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
TOTAL		RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)		17.158.496	3.704.533	6.521.550	14.341.479

PROVINCE DE NAMUR				EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1				Le 27/04/2020	
								Page : 77	
Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB		
TOTAL			RECETTES EXTRAORDINAIRES (Ex.Antérieurs + Ex.Proprié)	19.902.712	37.733.987	9.265.766	48.370.933		

PROVINCE DE NAMUR							EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1			Le 27/04/2020	
										Page : 78	
FONCT. SsFonc	Gp. Eco.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB				
762 037		Culture et Loisirs Service de la Culture									
	91		Dépenses - Investissements								
		762037/27401/001-2013	ETUDE POUR LA REALISATION DU CAHIER DES CHARGES DU PROJET DE RENOVATION DE LA MAISON DE LA CULTURE		6.111		6.111				
610 115		Recherche scientifique pour le développement agricole Pôle Fromager									
	91		Dépenses - Investissements								
		610115/23000/000-2014	INSTALLATIONS, MACHINES, EQUIPEMENT POUR LE POLE FROMAGER		4.009		4.009				
124 012		Patrimoine privé Patrimoine									
	91		Dépenses - Investissements								
		124012/27101/004-2018	TRAVAUX EN MATIERE DE VISIBILITE EXTERIEURE DES BATIMENTS PROVINCIAUX		788		788				
484 017		Cours d'eau non navigables - Curage Hydraulique									
	91		Dépenses - Investissements								
		484017/27201/000-2018	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'AMELIORATION ET DE MODIFICATION DES COURS D'EAU NON NAVIGABLES		175		175				
735 079		Autres enseignements professionnels et techniques Ecole d'Elevage et d'Equitation de Gesves (EFEG)									
	91		Dépenses - Investissements								

Fonct. S&Fonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		735079/27101/000-2019	TRAVAUX A L'EPEEG		17.000		17.000
000		Recettes et dépenses non ventilables					
001		Exercices Antérieurs					
	96		Dépenses - Exercices antérieurs				
		000001/09610/000-2019	MALI PRESSION DES EXERCICES ANTERIEURS		35.735,144		35.735,144
000		Recettes et dépenses non ventilables					
002		Recettes et Dépenses Générales					
	90		Dépenses - Transferts				
		000002/26240/002-2019	SUBSIDES D'INVESTISSEMENT OCTROYES DANS LE CADRE DU PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES - PHASE III		99.958		99.958
732		Enseignement agricole et horticole					
028		Ecole Prov. d'Agronomie et des Sciences de Ciney					
	91		Dépenses - Investissements				
		732028/23000/000-2019	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY		26.950		26.950
735		Autres enseignements professionnels et techniques					
034		Ecole Secondaire Provinciale d'Andenne (ESPA)					
	91		Dépenses - Investissements				
		735034/23000/000-2019	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'AN DENNE (ESPA)		1.453		1.453
970		Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables					

PROVINCE DE NAMUR					EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1			Le 27/04/2020	
								Page : 80	
Fonct. S&Fonc	Gfp. Eco.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB		
083		Direction Santé Publique - Prévention et Promotion							
	91		Dépenses - Investissements						
		870083/27101/000-2019	TRAVAUX AU DEPARTEMENT DE LA SANTE AFFECTIVE, SEXUELLE ET REDUCTION DES RISQUES		163		163		
TOTAL DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)					35.891.751		35.891.751		

Fonct. Ssfonc	Gp. Eco.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
000			Recettes et dépenses non ventilables				
002			Recettes et Dépenses Générales				
	92		Dépenses - Dette				
		000002/20010/000	Prise de participation dans la Coopérative L'Avenir		5.000		5.000
104			Services administratifs centraux				
002			Recettes et Dépenses Générales				
	91		Dépenses - Investissements				
		104002/24000/000	MOBILIER ET MATERIEL POUR LES SERVICES PROVINCIAUX (ARTICLE GLOBAL)	954.410	9.100		963.510
124			Patrimoine privé				
012			Patrimoine				
	90		Dépenses - Transferts				
		124012/66200/000	COMMISSIONS VENTE IMMEUBLES PATRIMOINE PRIVE	100.000		99.999	1
	91		Dépenses - Investissements				
		124012/27101/003	TRAVAUX EN MATIERE D'ECONOMIE D'ENERGIE	4.100.000		2.600.000	1.500.000
		124012/27101/011	TRAVAUX AU BATIMENT DE NANINNE	90.000	30.000		120.000
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DRINTVS		4.190.000	30.000	2.600.000	1.620.000
		TOTAL FONCTION 124 012		4.290.000	30.000	2.699.999	1.620.001
124			Patrimoine privé				
088			Campus Provincial				
	91		Dépenses - Investissements				

PROVINCE DE NAMUR							EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1		Le 27/04/2020	
							Page :		82	
Fonct. S&Fonc	Gfp. Eco.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB			
		124088/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR LE CAMPUS PROVINCIAL	20.000	29.500		49.500			
137		Service des bâtiments								
013		Service Technique du Patrimoine Immobilier								
	91	Dépenses - Investissements								
		137013/27101/003	TRAVAUX DE SECURITE AUX BATIMENTS PROVINCIAUX (PLAN GLOBAL)	100.000	60.000		160.000			
137		Service des bâtiments								
014		Equipe d'Entretien								
	91	Dépenses - Investissements								
		137014/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR L'EQUIPE D'ENTRETIEN	10.000	20.000		30.000			
		137014/24100/000	ACHAT DE VEHICULES POUR L'EQUIPE D'ENTRETIEN		50.000		50.000			
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DEINVES		10.000	70.000		80.000			
139		Service informatique général								
053		Informatique et Telecommunications								
	91	Dépenses - Investissements								
		139093/21100/001	ACHAT DE LICENCES ET LOGICIELS INFORMATIQUES LIES A L'INFORMATISATION GENERALE	39.200		24.200	15.000			
		139093/23100/001	SOLUTION MATERIELLE RELATIVE A L'INFORMATISATION GENERALE	1.062.442	144.300		1.206.742			
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DEINVES		1.101.642	144.300	24.200	1.221.742			
335		Ecole de police								
121		Académie de Police								

Fonct. S&Fonc	Gp. ECO.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
	91		Dépenses - Investissements				
		335121/27101/000	TRAVAUX A L'ACADEMIE DE POLICE	6.400	6.800		13.200
353		Ecole de Formation Incendie ou A.M.U.					
110		Ecoles Provinciales de Sécurité Civile - FEU					
	91		Dépenses - Investissements				
		353110/27101/000	TRAVAUX AUX ECOLES PROVINCIALES DE SECURITE CIVILES - FEU	115.000	2.500		117.500
524		Formation professionnelle					
019		Classes Moyennes					
	90		Dépenses - Transferts				
		524019/26240/000	SUBSIDE ECONOMIQUE DIVERS DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19		980.000		980.000
610		Recherche scientifique pour le développement agricole					
024		Office Provincial Agricole					
	91		Dépenses - Investissements				
		610024/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR L'OFFICE PROVINCIAL AGRICOLE (O.P.A)	40.608	6.000		46.608
		610024/27101/001	CONSTRUCTIONS D'UN BATIMENT POUR L'OFFICE PROVINCIAL AGRICOLE (O.P.A)		23.000		23.000
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DRINVES		40.608	27.000		67.608
732		Enseignement agricole et horticole					
028		Ecole Prov. d'Agronomie et des Sciences de Ciney					
	91		Dépenses - Investissements				

PROVINCE DE NAMUR							Le 27/04/2020
EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1							Page : 84
Fonct. S&Fonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		732028/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY	19.000	26.623		45.623
		732028/27101/000	TRAVAUX AUX BATIMENTS DE L'ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY	1.030.000	215.000		1.245.000
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DEINVES		1.049.000	241.623		1.290.623
735		Autres enseignements professionnels et techniques					
030		Ecole Hôtelière Provinciale (EHPN)					
	91	Dépenses - Investissements					
		735030/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'EHPN	40.015	37.200		77.215
		735030/27101/000	TRAVAUX A L'EHPN	178.000	1.190.000		1.368.000
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DEINVES		218.015	1.227.200		1.445.215
735		Autres enseignements professionnels et techniques					
031		Chateau de Namur					
	90	Dépenses - Transferts					
		735031/26240/000	SUBSIDE D'INVESTISSEMENT POUR TRAVAUX A LA REGIE DU CHATEAU DE NAMUR	25.000	125.000		150.000
735		Autres enseignements professionnels et techniques					
034		Ecole Secondaire Provinciale d'Audenne (ESPA)					
	91	Dépenses - Investissements					
		735034/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'ECOLE SECONDAIRE PROVINCIALE D'AUDENNE (ESPA)	6.000	11.800		17.800
735		Autres enseignements professionnels et techniques					

Fonct. SAFONC	Gip. Eco.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
079		Ecole d'Elevage et d'Equitation de Genves (EPESG)						
	91	Dépenses - Investissements						
		735079/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENT DE L'EPESG	12.000	4.308		16.308	
		735079/23600/000	ACHAT DE CHEVAUX		75.000		75.000	
		735079/27101/001	CONSTRUCTION A L'EPESG		97.000		97.000	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DEINVS						
		12.000						
735		Autres enseignements professionnels et techniques						
112		Ecole des Métiers et des Arts (EMAP)						
	91	Dépenses - Investissements						
		735112/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'ECOLE DES METIERS ET DES ARTS DE LA PROVINCE (EMAP)	22.899		3.850	19.049	
		735112/27101/000	TRAVAUX A L'ECOLE DES METIERS ET DES ARTS DE LA PROVINCE (EMAP)	52.600		26.000	24.600	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DEINVS						
		75.499						
741		Enseignement supérieur non universitaire						
081		Haute Ecole (HEPN)						
	91	Dépenses - Investissements						
		741081/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE LA HAUTE ECOLE	28.000	3.200		36.200	
		741081/27101/000	TRAVAUX A LA HAUTE ECOLE	4.105.500		2.000.000	2.105.500	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DEINVS						
		4.133.500						
760		Complexes provinciaux de délassement						
039		Chevetogne						
		9.200						
		2.000.000						
		2.341.700						

PROVINCE DE NAMUR							Le 27/04/2020	
EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1							Page : 86	
Fonct. SFPONC	Grp. Eco.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
	91		Dépenses - Investissements					
		760039/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU DOMAINE DE CHEVETOGNE	283.000		210.000	73.000	
		760039/24100/000	ACHAT DE VEHICULES POUR LE DOMAINE DE CHEVETOGNE	26.000	32.000		58.000	
		760039/27001/000	AMENAGEMENT DE TERRAINS AU DOMAINE DE CHEVETOGNE	520.000	45.000		565.000	
		760039/27101/000	TRAVAUX AU DOMAINE DE CHEVETOGNE	181.700	66.000		247.700	
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DEINVES	1.010.700	143.000	210.000	943.700	
762			Culture et Loisirs					
037			Service de la Culture					
	91		Dépenses - Investissements					
		762037/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SERVICE DE LA CULTURE	40.000	8.225		48.225	
		762037/27101/000	TRAVAUX POUR LE SERVICE DE LA CULTURE		30.500		30.500	
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DEINVES	40.000	38.725		78.725	
771			Musées					
107			Service des Musées et du Patrimoine Culturel					
	91		Dépenses - Investissements					
		771107/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR		30.000		30.000	
		771107/27101/000	TRAVAUX AU SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR	2.270.000	224.565		2.494.565	
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DEINVES	2.270.000	254.565		2.524.565	
790			Cultes					
044			Cultes					
	90		Dépenses - Transferts					

Fonct. Sefonc	Gyp. Sco.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		790044/26240/002	INTERVENTION DANS LE DEFICIT DU BUDGET EXTRAORDINAIRE DES FABRIQUES D'EGLISES ORTHODOXES		6.300		6.300
801		Action sociale					
045		Dir. des Affaires Sociales et Sanitaires (DASS)					
	91		Dépenses - Investissements				
		801045/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE LA DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES (DASS)	105.640	10.740		124.380
870		Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables					
117		Direction de la Santé Publique					
	91		Dépenses - Investissements				
		870117/27101/001	ACHATS ET AMENAGEMENTS DES MAISONS DU MIRUX-PHRE	1.075.000		1.695.350	179.650
TOTAL		DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)		17.458.414	3.615.661	6.661.399	14.412.676

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1					Le 27/04/2020
							Page : 88
Fonct. SsFonc	Gp. Eco.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
			DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Ex.Antérieurs + Ex.Propre)	17.458.414	39.507.412	6.663.399	50.304.427
TOTAL							

EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

RECETTES EXTRAORDINAIRES	RECAPITULATIF	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dettes 000/82	Fact. Interne 000/84	Total 000/83	Exercices Antérieurs	Prélèvements	Total Général
	BUDGET AVANT MB 1	8.787.798	4.604.000	11.632.463		25.024.261	10.391.167	8.804.345	44.219.573
	MODIFICATIONS (+)	247.874	1.500	89.500		338.874	34.029.454	3.365.659	37.733.907
	(-)	-1.122.500		-5.337.050		-6.459.550	-2.744.216	-62.000	-9.265.766
		-874.626	1.500	-5.247.550		-6.120.676	31.285.238	3.303.659	28.468.221
	TOTAL	7.913.172	4.605.500	6.384.913		16.903.585	41.676.405	12.107.804	72.687.794

EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

DEPENSES EXTRAORDINAIRES	RECAPITULATIF	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dettes 000/92	Fact. Interne 000/94	Total 000/93	Exercices Antérieurs	Prélèvements	Total Général
BUDGET AVANT NB 1		337.416	29.539.795	10.000		29.887.121	2.445.000		32.332.121
MODIFICATIONS (+)		1.111.300	2.499.361	5.000		3.615.661	35.891.751		39.507.412
(-)		-99.999	-6.561.400			-6.661.399			-6.661.399
		1.011.301	-4.062.039	5.000		-3.045.738	35.891.751		32.846.013
TOTAL		1.348.717	25.477.666	15.000		26.841.383	38.336.751		65.178.134

EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

RECAPITULATIF GENERAL DU BUDGET ORDINAIRE	EXERCICES ANTERIEURS			EXERCICE PROPRE			PRELEVEMENTS			EXERCICE GENERAL		
	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats
Budg. Initial	6.658.078	1.063.189	5.594.890	152.545.495	152.528.172	17.323		4.191.645	-4.191.645	159.203.573	157.783.005	1.420.568
MB N°1	10.605.850	1.320.912	9.284.938	639.748	643.383	-3.635		3.365.659	-3.365.659	11.245.598	5.329.954	5.915.644
Tot. après MB	17.263.928	2.384.100	14.879.828	153.185.243	153.171.555	13.688		7.557.304	-7.557.304	170.449.171	163.112.959	7.336.212

<u>PROVINCE DE NAMUR</u>	<u>EXERCICE 2020 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°1</u>	Le 27/04/2020
		Page : 92

RECAPITULATIF GENERAL DU BUDGET EXTRAORDIN.	EXERCICES ANTERIEURS			EXERCICE PROPRE			PRELEVEMENTS			EXERCICE GENERAL		
	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats
Budg. Initial	10.391.167	2.445.000	7.946.167	25.024.261	29.887.121	-4.862.860	8.804.145		8.804.145	44.219.573	32.332.121	11.887.452
MB N°1	31.285.238	35.891.751	-4.606.513	-6.120.576	-3.045.738	-3.074.938	3.303.659		3.303.659	28.468.221	32.846.013	-4.377.792
Tot. après MB	41.676.405	38.336.751	3.339.654	18.903.685	26.841.383	-7.937.798	12.107.804		12.107.804	72.687.794	65.178.134	7.509.660

AFFAIRE 96/20 : PREMIER TABLEAU DES MODIFICATIONS BUDGETAIRES EXERCICE 2020

VU le Code de la Démocratie Locale, décret du 27.05.2004, tel que modifié et plus particulièrement l'article L 2231-2 ;
 VU la circulaire de Monsieur le Ministre des Pouvoirs Locaux et de la Ville, relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour 2020 ;
 VU l'arrêté du 02.06.1999 portant règlement général de la Comptabilité provinciale ;
 VU le budget provincial pour l'exercice 2020 arrêté par l'autorité de tutelle en date du 23.12.2019 ;
CONSIDERANT QUE la présente décision a une incidence financière supérieure à 22.000,00 € et que, conformément à l'article L2212-65 § 2, 8° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, l'avis du Directeur financier est obligatoirement sollicité ;
 VU l'avis rendu par le Directeur financier ff en date du 24/04 /2020 et joint en annexe ;
 VU le rapport de la 1ère Commission émettant son avis ;
ATTENDU que le Collège provincial veillera, en application de l'article L 2231-9 à l'insertion de la présente MB au Bulletin provincial dans le mois qui suit son approbation par l'autorité de tutelle ainsi que son dépôt aux archives de la Région Wallonne.
CONSIDERANT que la présente résolution est adoptée àvoix pour,voix contre etabstentions ;
CONSIDERANT dès lors que la présente résolution est adoptée à la majorité/ à la majorité/ à l'unanimité ;

ARRÊTE :

La MB1/2020 aux montants suivants :

	Résultats BI 2020	MB1/2020	Résultats après MB1 2020
BUDGET ORDINAIRE			
Boni (tableau de tête)	5.951.647,00 €	9.549.907,00 €	15.501.554,00 €
Exercice Propre	17.323,00 €	- 3.635,00 €	13.688,00 €
Exercices Antérieurs	- 356.757,00 €	- 264.969,00 €	- 621.726,00 €
Prélèvements	- 4.191.645,00 €	- 3.365.659,00 €	- 7.557.304,00 €
TOTAL	1.420.568,00 €	5.915.644,00 €	7.336.212,00 €
BUDGET EXTRAORDINAIRE			
Boni (tableau de tête)	2.744.216,00 €	- 38.479.360,00 €	- 35.735.144,00 €
Mali		- €	- €
Exercice Propre	- 4.862.860,00 €	- 3.074.938,00 €	- 7.937.798,00 €
Exercices Antérieurs	5.201.951,00 €	33.872.847,00 €	39.074.798,00 €
Prélèvements	8.804.145,00 €	3.303.659,00 €	12.107.804,00 €
TOTAL	11.887.452,00 €	- 4.377.792,00 €	7.509.660,00 €

Le Directeur général

Valery ZUINEN

Le Président,

Philippe BULTOT

Namur le 29/5/2020

Proposé par le Collège Provincial en séance du 30 avril 2020

PRESENTS : Monsieur Jean-Marc VAN ESPEN, Député-Président ;
Madame Geneviève LAZARON, Monsieur Amaury ALEXANDRE, Monsieur Richard FOURNAUX, Députés provinciaux,
Monsieur Valéry ZUINEN, Directeur Général
Monsieur Denis MATHEN, Gouverneur

RAPPORTEUR : Monsieur le Député provincial Jean-Marc VAN ESPEN

Le Directeur Général

Le Député-Président

Valéry ZUINEN

Jean-Marc VAN ESPEN

.....
Voté par le Conseil Provincial en séance du 29 mai 2020

Le Directeur Général

Le Président

Valéry ZUINEN

Philippe BULTOT

Département des Finances locales

Collège provincial de Namur

Direction de la Tutelle financière

Place Saint Aubain, 2

Avenue Gouverneur Bovesse, 100
B-5100 NAMUR (JAMBES)

5000 NAMUR

Tél. : +32 (0)81 32 37 42
pouvoirslocaux@spw.wallonie.be



PNC0405131

Nos réf : spw 5 ias/FIN/050101/Prov Namur/MB1-2020/NT/2020-001643

Vos contacts : Nathalie Taburiaux, Attachée, 081/32.36.67, nathalie.taburiaux@spw.wallonie.be
Michel Charlier, Directeur, 081/32.37.42, michel.jeancharles.charlier@spw.wallonie.be

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

LE MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article 7 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu les modifications budgétaires n^{os} 1 pour l'exercice 2020 de la Province de Namur, votées en séance du Conseil provincial en date du 29 mai 2020, et parvenues complètes à l'autorité de tutelle en date du 4 juin 2020 ;

Vu l'avis de la Cour des Comptes sur le projet des modifications budgétaires n^{os} 1 pour l'exercice 2020 de la Province de Namur rendu en date du 20 mai 2020 ;

Vu l'avis favorable du Centre Régional d'Aide aux Communes rendu en date du 19 juin 2020 ;

Considérant que suite à ces modifications budgétaires, le budget provincial 2020 modifié se clôture désormais avec, au service ordinaire, un boni de 13.688 € au propre et un boni de 7.336.212 € au global et, au service extraordinaire, avec un mali de -7.937.798 € au propre et un boni de 7.509.660 € au global ;

Service public de Wallonie intérieur action sociale

Considérant, en conséquence, que ledit budget modifié respecte l'obligation d'équilibre édictée par l'article L2231-10 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que les modifications budgétaires n^{os} 1 pour l'exercice 2020 sont conformes à la légalité et à l'intérêt général,

A R R E T E :

Article 1^{er} : Les modifications budgétaires n^{os} 1 pour l'exercice 2020 de la Province de Namur, votées en séance du Conseil provincial en date du 29 mai 2020, sont **APPROUVÉES** comme suit :

SERVICE ORDINAIRE

Récapitulation des résultats

Exercice propre	Recettes	153 185 243 €	Résultats :	13 688 €
	Dépenses	153 171 555 €		
Exercices antérieurs	Recettes	17 263 928 €	Résultats :	14 879 828 €
	Dépenses	2 384 100 €		
Prélèvements	Recettes	0 €	Résultats :	-7 557 304 €
	Dépenses	7 557 304 €		
Global	Recettes	170 449 171 €	Résultats :	7 336 212 €
	Dépenses	163 112 959 €		

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Récapitulation des résultats

Exercice propre	Recettes	18 903 585 €	Résultats :	-7 937 798 €
	Dépenses	26 841 383 €		
Exercices antérieurs	Recettes	41 676 405 €	Résultats :	3 339 654 €
	Dépenses	38 336 751 €		
Prélèvements	Recettes	12 107 804 €	Résultats :	12 107 804 €
	Dépenses	0 €		
Global	Recettes	72 687 794 €	Résultats :	7 509 660 €
	Dépenses	65 178 134 €		

Art. 2. L'attention des autorités provinciales est attirée sur les éléments suivants :

- J'insiste pour que le tableau de la balise d'emprunt intègre également les emprunts des entités consolidées de la Province.
- Je constate que les dépenses de fonctionnement augmentent encore par rapport aux prévisions budgétaires du budget initial 2020. Bien que cette augmentation soit justifiée, je vous invite vivement, lors de vos prochains documents budgétaires, à limiter au maximum la progression de ces dépenses.
- Dans le cadre de vos démarches de simplification administrative, je vous invite vivement à étudier la possible utilisation du Guichet des pouvoirs locaux, ce qui vous permettrait un gain de temps ainsi qu'une réduction des coûts.
- Je vous invite également à prendre en considération les points de suivi formulés par le Centre Régional d'Aide aux Communes dans son rapport du 19 juin 2020 à savoir :
 - le plan de relance économique suite au covid-19 ;
 - l'analyse de l'internalisation du service nettoyage.

Art. 3. Mention de cet arrêté est portée au registre des délibérations du Conseil provincial de la province de Namur en marge de l'acte concerné.

Art. 4. Le présent arrêté est publié par extrait au Moniteur belge.

Art. 5. Le présent arrêté est notifié, pour exécution, au Collège provincial de Namur.
Il est communiqué par le Collège provincial au Conseil provincial et au Directeur financier, conformément à l'article 7 du Règlement général de la Comptabilité provinciale.

Art. 6. Le présent arrêté est notifié, pour information, à la Cour des Comptes et au Centre Régional d'Aide aux Communes.

Namur, le 06 JUL. 2020



Pierre-Yves DERMAGNE

N° 10 - CHÂTEAU DE NAMUR :

- Comptes et bilan de la régie provinciale « Château de Namur » - Exercice 2019
- Approbation

(Résolution du Conseil provincial du 19/06/2020)



Comptabilité

Au Conseil provincial

Votre correspondant :
Anne-Cécile DENIS
Tél. : +32(0)81 77 51 40
anne-cecile.denis@province.namur.be

Affaire n° 138/2020 : Comptes et bilan de la régie provinciale « Château de Namur »
pour l'exercice 2019 - Approbation

LE CONSEIL PROVINCIAL

VU l'accord de l'Exécutif Régional Wallon sur l'organisation en régie provinciale du Château de Namur le 9 janvier 1990 ;

VU l'article L2223-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

VU les articles 29 et 30 du règlement général sur la gestion des régies provinciales pour la Province de Namur ;

CONSIDERANT QUE la présente décision a une incidence financière supérieure à 22.000,00 € et que, conformément à l'article L2212-65 §2, 8° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, l'avis du Directeur financier est obligatoirement sollicité ;

VU la demande d'avis de légalité adressée au Directeur financier ff en date du 2 juin 2020 ;

VU l'avis positif rendu par le Directeur financier ff en date du 2 juin 2020 ;

VU la proposition du Collège provincial ;

VU l'avis de la 4^e Commission ;

CONSIDERANT QUE la présente résolution est adoptée à 33 voix pour, 1 voix contre et 1 absence ;

CONSIDERANT dès lors que la présente résolution est adoptée à la majorité / à l'unanimité ;

ARRETE :

Article 1^{er} : les comptes et bilan ainsi que le compte de trésorerie ci-joints de la régie provinciale « Château de Namur » relatifs à l'exercice 2019 sont approuvés.

Article 2 : le bénéfice de 84.058,81 € est affecté au fonds de réserve en vue de limiter la charge d'emprunts ou le recours aux emprunts futurs.

Namur, le 19 juin 2020

Le Directeur général,
Valéry ZUJENEN

Le Président,
Philippe BULTOT

Valeurs EUR

	Codes	2019 2019	2018 2018
FRAIS D'ETABLISSEMENT	20		
204000 PRE OPENING 1997	20	188.205,37	188.205,37
204009 AMORT. S/ PREOPENING	20	(188.205,37)	(188.205,37)
ACTIFS IMMOBILISES	21/28	2.926.695,09	2.743.094,12
I. Immobilisations incorporelles	21	4.267,20	5.624,01
212000 LOGICIEL INFORMATIQUE	21	96.498,13	94.335,92
212009 AMORT. LOGICIEL INFORMATIQUE	21	(92.560,95)	(89.401,93)
213000 ETUDE DE FAISABILITE	21	11.509,98	11.509,98
213009 AMORT./ETUDE FAISABILITE	21	(11.179,96)	(10.819,96)
II. Immobilisations corporelles	22/27	2.922.427,89	2.737.470,11
A. Terrains et constructions	22	1.592.368,36	1.723.055,43
220000 INVESTS.DE RENOVATION 1997	22	1.353.762,73	1.353.762,73
220009 AMORT. S/ RENOVATION 1997	22	(1.059.038,29)	(1.018.386,70)
221000 TRAV. ANNEXES A LA RENOV. 1997	22	11.585,45	11.585,45
221009 AMORT. S/TRAVAUX ANNEXE	22	(11.585,45)	(11.585,45)
223000 INVESTS.DE SECURITE	22	56.075,77	56.075,77
223009 AMORT. INVEST.DE SECURITE	22	(56.075,77)	(56.075,77)
224000 RENOVATION REZ-DE-CHE	22	41.630,45	41.630,45
224009 AMORT. S/REZ-DE-CHAUS.CHAMBRES	22	(41.630,45)	(41.630,45)
225000 INVESTS.DE RENOVATION 2005	22	483.410,60	483.410,60
225009 AMORT. S/RENOVATION 2005	22	(483.410,60)	(476.642,65)
226000 BALNEO	22	2.800,00	2.800,00
226009 AMORT.S/BALNEO	22	(2.800,00)	(2.800,00)
227000 RENOVATION BAR HALL 2013	22	700,00	700,00
227009 AMORT.S/RENOV HALL BAR 2013	22	(466,66)	(396,66)
228000 RENOVATION CHAMBRES 2017	22	1.523.293,99	1.505.625,62
228009 AMORT.S/RENOV CHAMBRES 2017	22	(225.883,41)	(125.017,51)
B. Installations, machines et outillage	23	1.246.600,38	945.300,49
230000 INSTALLATIONS	23	238.239,44	184.940,81
230009 AMORT. S/ INSTALLATIONS	23	(94.912,78)	(79.295,67)
230100 AMENAGEMENTS	23	291.361,65	147.979,15
230109 AMORT. AMENAGEMENTS	23	(142.220,36)	(125.325,76)
230200 AMENAGEMENTS CUISINES	23	353.452,41	353.452,41
230209 AMORT. AMENAGEMENTS CUISINE	23	(344.198,92)	(342.050,05)
230300 AMENAGEMENTS EXTERIEURS	23	1.227.242,32	1.014.342,32
230309 AMORT. S/AMENAG. EXTERIEURS	23	(305.123,36)	(233.151,90)
230400 AMENAGEMENTS CHAMBRES	23	30.157,52	30.157,52
230409 AMORT.S/AMENAG.CHAMBRES	23	(7.397,54)	(5.748,34)
232000 OUTILLAGE	23	1.265,03	1.265,03
232009 AMORT. S/ OUTILLAGE	23	(1.265,03)	(1.265,03)
C. Mobilier et matériel roulant	24	83.459,15	69.114,19
240000 MOBILIER ET MATERIEL	24	765.965,74	713.012,77
240009 AMORT. S/ MOB. et MAT.	24	(682.506,59)	(643.898,58)
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	964.721,91	590.194,36
V. Stocks et commandes en cours d' exécution	3	71.563,24	74.643,64
A. Stocks	30/36	71.563,24	74.643,64
340000 STOCK ALIMENTATION	30/36	29.390,14	28.932,28

Valeurs EUR

	Codes	2019 2019	2018 2018
341000 STOCK BOISSONS	30/36	39.889,68	42.649,27
342000 STOCK PRODUITS NETTOYANTS	30/36	2.283,42	3.062,09
VI. Créances à un an au plus	40/41	178.630,96	19.887,21
A. Créances commerciales	40	169.165,39	19.887,21
400000 CLIENTS	40	124.471,87	24.075,44
401000 PRODUITS A RECEVOIR	40		201,67
404000 FACTURE A ETABLIR	40	44.693,52	
406000 ACPTES VERSES	40		186,00
409000 REDUCTIONS DE VALEUR ACTEES(-)	40		(4.575,90)
B. Autres créances	41	9.465,57	
411900 COMPTE COURANT TVA	41	9.465,57	
VIII. Valeurs disponibles	54/58	699.384,93	482.365,23
550000 CREDIT COMMUNAL CTE. A VUE	54/58	657.103,50	430.005,58
550006 BBL 350-1005115-23	54/58	34.892,63	28.711,63
550007 BBL BUS ACCOUNT 350-1005115-23	54/58	4.012,25	4.012,25
570000 CAISSE ESPECES	54/58	3.376,55	4.177,49
580000 VIREMENTS INTERNES	54/58		7.000,00
580050 BANK TRANSFERT	54/58		(1.247,17)
580060 MAESTRO	54/58		1.883,65
580120 VISA	54/58		1.969,92
580130 AMEX	54/58		578,22
580150 EUROCARD	54/58		4.906,16
580170 CHEQUE REPAS	54/58		367,50
IX. Comptes de régularisation	490/1	15.142,78	13.296,28
490000 CHARGES A REPORTER	490/1	15.142,78	12.556,28
491000 PRODUITS ACQUIS	490/1		742,00
TOTAL DE L'ACTIF		3.891.417,00	3.333.288,48

Valeurs EUR

	Codes	2019 2019	2018 2018
CAPITAUX PROPRES	10/15	2.666.990,18	2.111.722,15
IV. Réserves	13	1.149.472,66	1.149.472,66
A. Réserve légale	130	198.990,70	198.990,70
130000 RESERVES	130	198.990,70	198.990,70
D. Réserves disponibles	133	950.481,96	950.481,96
133000 RESERVES POUR REINVESTISSEMENT	133	950.481,96	950.481,96
V. Bénéfice (Perte) reporté(e)	14	193.635,66	109.576,84
140000 BENEFICE REPORTE (OU PERTE)	14	109.576,84	109.576,84
* 140000 Résultat de la période en cours	14	84.058,81	
VI. Subsidés en capital	15	1.223.881,87	852.672,66
150000 SUBSIDE REGION WALLONNE 2000	15	34.729,88	34.729,88
150005 SUBSIDE PROV ANNEE 2006	15	50.000,00	50.000,00
150006 SUBSIDE PROV TRAV EXTERIEURS	15	1.558.449,71	1.079.615,56
151000 SUBSIDE TRANSFERE AU RESULTAT	15	(419.297,72)	(311.672,81)
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		12.758,40
VIII. A. Provisions pour risques et charges	160/5		12.758,40
C. Grosses réparations et gros entretien	162		12.758,40
162000 PROV. PR GROSSES REPARATIONS	162		12.758,40
E. Autres risques et charges	164/5		
DETTES	17/49	1.324.426,82	1.208.807,93
IX. Dettes à plus d'un an	17	741.325,96	778.210,58
A. Dettes financières	170/4	741.325,96	778.210,58
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3	741.325,96	778.210,58
173016 PRET N°16 850000 € 2017	172/3	741.325,96	778.210,58
X. Dettes à un an au plus	42/48	568.967,61	414.989,85
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	36.884,62	36.220,70
420000 DETTES +1 AN ECHEANT DS ANNEE	42	36.884,62	36.220,70
C. Dettes commerciales	44	284.791,30	281.976,32
1. Fournisseurs	440/4	284.791,30	281.976,32
440000 FOURNISSEURS	440/4	160.970,87	170.118,97
443000 CLIENTS CREDITEURS	440/4	50.006,44	
444000 FACT. A RECEVOIR	440/4	73.813,99	91.857,35
D. Acomptes reçus sur commandes	46	4.853,99	
461000 ACOMPTES RECUS	46	4.853,99	
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	134.128,87	126.579,45
1. Impôts	450/3	17.128,04	15.186,35
451200 COMPTE COURANT TVA	450/3		(1.417,28)
451500 TVA REPORT	450/3		(803,75)
453000 PRECOMPTES RETENUS	450/3	17.128,04	18.407,38
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	117.000,83	110.393,10
454000 OFFICE NAT. DE LA SECURITE SOC	454/9	28.642,51	30.529,88

Valeurs EUR

	Codes	2019 2019	2018 2018
455200 PROVISION BONUS	454/9	14.851,39	
455300 PROVISION REMUNERAT DIVERSES	454/9	21.615,00	
456000 PROVISION PECULE DE VACANCES	454/9	51.891,93	79.863,44
F. Autres dettes			
486000 COMPTES TIERS A PAYER	47/48	108.308,83	(9.786,62)
489000 DETTES DIVERSES	47/48	27.680,87	
489100 INTERETS ECHUS SUR EMPRUNT BELFIUS	47/48	73.269,70	
489600 EMBALLAGES CONSIGNES	47/48	7.358,26	
			(9.786,62)
XI. Comptes de régularisation			
492000 CHARGES A IMPUTER	492/3	14.133,25	15.607,50
493100 REPAS ELEVES A REFACTURER	492/3	14.133,25	14.761,17
493200 DSI FOOD A REFACTURER	492/3		495,12
493300 DSI BEVERAGE A REFACTURER	492/3		30,38
			320,83
TOTAL DU PASSIF		3.891.417,00	3.333.288,48

Valeurs EUR

	Codes	2019 2019	2018 2018
A. Marge brute d'exploitation (+/-)	9900	1.713.894,91	1.709.357,71
Chiffre d'affaires	70	2.718.200,13	2.664.974,14
701000 GUEST ROOM	70	762.672,91	701.625,62
702000 BREAKFAST	70	183.491,45	171.526,87
702010 COFFEE BREAK	70	63.390,30	52.120,61
702020 BRUNCH	70	3,77	518,67
702030 SUPP BKF IN ROOM	70	382,32	252,45
702050 BREAKFAST HTVA	70		142,80
702100 BAR FOOD	70	6.049,04	6.135,87
702200 LUNCH FOOD HOTEL	70	10.718,09	4.978,11
702220 LUNCH FOOD EXTERIEUR	70	231.349,05	235.263,80
702250 LUNCH FOOD HTVA	70	1.605,36	3.626,23
702300 DINER FOOD HOTEL	70	168.522,91	151.867,41
702320 DINER FOOD EXTERIEUR	70	49.792,71	61.190,74
702400 EVENT LUNCH FOOD	70	7.255,34	2.943,75
702450 EVENT DINER FOOD	70	8.841,96	6.064,30
702500 BANQUET LUNCH FOOD	70	158.565,92	170.867,83
702550 BANQUET DINER FOOD	70	124.716,85	178.967,57
702600 TOUR LUNCH FOOD	70	1.767,85	2.032,15
702650 TOUR DINER FOOD	70	15.691,97	5.600,00
702700 SEMINAIRE LUNCH FOOD	70	108.047,85	103.783,97
702750 SEMINAIRE DINER FOOD	70	57.486,61	45.421,46
702800 OFFICIELS LUNCH FOOD	70	90.608,52	102.804,27
702850 OFFICIELS DINER FOOD	70	42.864,96	43.847,40
702900 COCKTAIL FOOD	70	7.050,42	26.889,27
703000 MINI BAR	70	11.780,01	10.851,26
703100 BAR BEVERAGE	70	65.053,08	68.802,76
703200 LUNCH BEVERAGE HOTEL	70	3.656,89	2.297,01
703220 LUNCH BEVERAGE EXTERIEUR	70	102.456,65	101.894,29
703250 LUNCH BEVERAGE HTVA	70	752,67	1.311,21
703300 DINER BEVERAGE HOTEL	70	69.364,08	65.614,38
703320 DINER BEVERAGE	70	22.782,32	27.534,20
703400 EVENT LUNCH BEVERAGE	70	332,23	238,02
703450 EVENT DINER BEVERAGE	70	1.140,50	1.211,57
703500 BANQUET LUNCH BEVERAGE	70	73.746,77	75.610,35
703550 BANQUET DINER BEVERAGE	70	67.285,89	90.155,70
703600 TOUR LUNCH BEVERAGE	70	111,48	210,32
703650 TOUR DINER BEVERAGE	70	1.693,23	891,32
703700 SEMINAIRE LUNCH BEVERAGE	70	41.777,10	38.326,24
703750 SEMINAIRE DINER BEVERAGE	70	28.643,58	22.438,77
703800 OFFICIELS LUNCH BEVERAGE	70	42.867,27	46.147,94
703850 OFFICIELS DINER BEVERAGE	70	21.238,50	25.399,18
703900 COCKTAIL BEVERAGE	70	7.780,75	22.991,81
704000 VENTES TELEPHONE	70	19,29	75,47
704200 BLANCHISSERIE	70	169,83	101,66
704300 PHOTOCOPIES	70	131,18	8,27
704400 DIVERS 0% FOOD	70	2.419,57	3.065,80
704430 DIVERS 21%	70	22.913,46	2.321,81
705450 EQUIPEMENT 21%	70		43,39
705500 LOCATION DE SALLE 21%	70	11.364,07	11.400,02
705510 LOCATION DE SALLE 12%	70	64.882,05	53.296,14
706010 COMPLIMENTARY 6%	70	(19,34)	(76,41)
706100 COMPLIMENTARY FOOD 12%	70	(47.511,61)	(51.403,18)
706110 COMPLIMENTARY BEVERAGE 21%	70	(28.815,10)	(27.866,95)
706200 DIVERS 6%	70	(371,68)	(196,12)

Valeurs EUR

	Codes	2019 2019	2018 2018
706210 COMPLIMENTARY BAR BEVERAGE	70	(5.714,07)	(7.215,44)
709000 FACTURES A ETABLIR	70	44.693,52	
Autres produits d'exploitation	71/74	147.799,66	132.537,39
740000 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	71/74	138,41	
743000 INTERVENTION PEDAGOGIQUE	71/74	112.000,00	112.000,00
745100 CHEQUE REPAS: QUOTE-PART PERS.	71/74	6.977,09	6.835,39
746100 PROFITS SUR COMPTES TIERS	71/74	13.713,34	
748000 TAXE SEJOUR REFACTURE	71/74	14.846,82	13.702,00
749000 PRODUITS DE DECHETS	71/74	124,00	
Approvisionnement, marchandises, services et biens divers	60/61	1.152.104,88	1.088.153,82
600100 ACHAT NOURRITURE	60/61	472.542,30	471.328,46
600200 ACHAT BOISSONS	60/61	116.685,92	117.708,43
609000 VARIATION DES STOCKS	60/61	2.301,73	4.747,09
609100 VARIAT. ST. PROD. D'ENTRETIEN	60/61	778,67	(864,15)
611140 PETITES FOURNIT.ELECTRIQUE	60/61	327,30	
611150 FOURNITURE GAZ	60/61	26.668,07	23.001,59
611200 ELECTRICITE	60/61	55.571,19	62.190,96
611210 ACHAT AMPOULES	60/61	1.664,11	2.552,88
611300 EAU	60/61	17.852,10	18.732,66
611400 PRODUITS D'ENTRETIEN	60/61	28.800,67	30.853,84
611401 PRODUITS DE NET. VAISSELLE	60/61	4.801,66	6.968,36
611410 PRODUITS D'ACCUEIL	60/61	9.689,65	4.534,69
611500 ENTRETIEN MAT. CUISINE	60/61	1.011,94	4.914,32
611600 ASSURANCE INCENDIE	60/61	8.000,00	8.429,00
611700 ASSURANCES DIVERSES	60/61	628,41	628,41
611710 ASSURANCE TT RISQUE	60/61	383,98	383,98
611720 ASSURANCE RESPONSABILITE CIVIL	60/61		1.067,90
611800 ACHAT FLEURS DECORATION	60/61	7.721,55	4.949,13
611900 TRAVAUX D'IMPRIMERIE	60/61	275,94	270,60
612100 FOURNITURES DIVERSES CUISINE	60/61	5.006,30	6.211,19
612110 FOURNITURES DIVERSES SALLE	60/61	4.098,42	5.043,10
612120 FOURNITURES DIVERSES ROOMS	60/61	29,64	2.174,55
612130 FOURNITURES DE MAINTENANCE	60/61	6.622,36	3.951,26
612131 ACHAT CLEFS	60/61	454,27	464,62
612140 ACHAT VAISSELLE	60/61	2.842,25	5.198,80
612150 FRAIS DE DECORATION	60/61	2.408,00	2.143,29
612160 FRAIS DECO CHAMBRES ATTENTE REFECTION	60/61		391,12
612210 FORMATION DU PERSONNEL	60/61	750,00	
612300 FOURNITURES DE BUREAU	60/61	4.578,29	3.035,07
612400 FRAIS POSTAUX	60/61	322,61	136,15
612500 ENTRETIEN DU PARC	60/61	161,60	678,50
612600 ENTRETIEN TAPIS	60/61	2.644,03	2.789,17
612610 LAVAGE VITRES	60/61	7.926,00	7.560,00
612670 GARDE DU BATIMENT	60/61	2.533,00	1.072,00
612700 PHOTOCOP.INFOTEC RECEPTION	60/61	3.515,22	2.101,06
612721 MISE A JOUR CUBIC	60/61		904,00
612722 TRAVAUX INFORM. S/ P.C.	60/61	2.299,40	303,51
612723 SUPPORT FIDELIO	60/61	5.424,98	4.429,06
612724 LICENCE GESTION VENTE LIGNE CH	60/61	4.593,00	4.169,00
612725 LICENCE CAISSE ENREGISTREUSE	60/61	745,00	749,49
612730 LUTTE ANTIPARASITAIRE	60/61	2.946,62	3.219,91
612800 ENTRETIEN ASCENSEUR KONE	60/61	5.570,90	3.966,12
612810 ENTRETIEN ASCENSEUR SCHINDLER	60/61	3.575,52	3.638,50

Valeurs EUR

	Codes	2019 2019	2018 2018
612820 MAINTENANCE TELEPHONIE	60/61	8.393,00	8.222,40
612830 CONTROLES SECURITE	60/61	7.472,29	4.421,98
612834 PORTE D ENTREE	60/61	399,39	504,90
612836 VERIF. INSTALL. HOTTES	60/61	954,00	1.046,00
612838 DOMOTIQUE CHAMBRES	60/61	1.568,00	
612839 CAMERA SURVEILLANCE	60/61	680,00	
612840 REPARATIONS PETIT MATERIEL	60/61	2.763,84	3.200,36
612841 ENTRETIEN REPARATION CHAUFFAGE	60/61	453,70	1.606,84
612843 POINTEUSE PERSONNEL LOGICIEL ABOONEMENT	60/61	20,00	
612910 ENTRETIEN DES LOCAUX	60/61	10.319,91	2.143,55
612920 ENTRETIEN POMPES BAR	60/61	330,00	330,00
612930 ENTRETIEN CLIMATISEURS	60/61	736,68	
612950 ENTRETIEN PAIEMENTELECTRONIQUE	60/61	136,00	318,00
613000 RETRIBUTIONS DE TIERS	60/61	55.716,74	60.518,61
614100 FRAIS DE PUBLICITE	60/61	28.448,23	33.393,57
614110 NEW REPAS D'ACCOMPAGNEMENT	60/61	525,00	430,00
614130 AFFILIATION HORECA	60/61	192,20	158,50
614140 AFFILIATION OPT	60/61	400,00	400,00
614200 DOCUMENTATION PROFESSIONNELLE	60/61	180,00	120,00
614201 JOURNAUX	60/61	1.106,85	935,15
614206 COTISATION CLE VERTE	60/61	162,50	162,50
614210 REDEVANCES VISA	60/61	4.139,16	53,56
614220 REDEVANCES EUROCARD	60/61	2.095,73	
614230 REDEVANCES AMERICAN EXPRESS	60/61	2.269,64	2.303,65
614240 REDEVANCES DINERS	60/61		15,31
614250 REDEVANCES PAY SQUARE	60/61	7.160,78	7.841,08
614260 REDEVANCE TELEX	60/61	12,03	
614270 REDEVANCE CODITEL	60/61	0,51	
614280 REDEVANCES EDENRED	60/61	27,82	203,88
615100 FRAIS DEPLCMT DEP. MARKETING	60/61	96,49	
615110 PETIT MATERIEL	60/61	13.385,91	2.329,08
615115 EMBALLAGES	60/61	9.908,92	
615140 LOCATION DE MATERIEL	60/61	2.331,30	2.309,06
615143 LOCATION DE MATERIEL ROULANT	60/61	9.096,48	6.579,99
615144 TRANSPORT DE FONDS	60/61	1.837,98	1.892,89
615145 CENTRALE ACHAT	60/61	774,42	818,39
615160 BLANCHISSERIE	60/61	74.526,01	86.915,83
615180 VETEMENTS DE TRAVAIL ACHAT	60/61	7.664,99	12.629,73
615181 VETEMENTS DE TRAVAIL ENTRET.	60/61	11.054,20	10.864,29
615200 FRAIS DEPLCMT DEP. ADMINISTR.	60/61	1.618,93	5.175,81
615210 SPECTACLES ET ANIMATIONS	60/61	309,42	874,88
615510 ENLEVEMENT DES DECHETS	60/61	7.914,47	8.916,27
615820 FRAIS MEDICAUX	60/61	801,63	691,14
615830 SECRETARIAT SOCIAL CIGER	60/61	5.709,88	6.600,00
615840 FRAIS DE DEPLACEMENT PERSONNEL	60/61		2,00
615850 FRAIS DEPLACMT ELEVES	60/61	5.115,72	4.723,60
615870 FRAIS STAGE VISITE PROF.FORMAT	60/61	555,38	2.347,09
615880 RECRUTEMENT PERSONNEL	60/61		100,00
615900 FOURNITURES POUR CLIENTS	60/61	20.234,70	1.738,11
615901 DEBOURS CLIENTS	60/61	472,65	586,43
615910 BICS ET ALLUMETTES CHATEAU	60/61		1.690,00
616000 TV - NET - TEL	60/61	3.063,17	3.425,80
616800 G.S.M. 0499/994574	60/61	395,27	225,18
617200 HONORAIRES EXPERTS	60/61	12.688,19	125,00
617400 PERSONNEL INTERIMAIRE	60/61	1.450,00	1.750,00

Valeurs EUR

	Codes	2019 2019	2018 2018
617600 REMUNERATION RECEVEUR	60/61	1.802,49	1.775,95
619800 FRAIS BANCAIRES	60/61		2,00
B. Rémunérations, charges sociales et pensions (+)(-)	62	1.419.655,28	1.368.940,35
620200 REMUNERATIONS-EMPLOYES	62	670.245,86	644.190,74
620201 INDEMNITE RUPTURE EMPLOYES	62	3.951,18	
620202 PECULE VACANCES EMPLOYES	62	44.885,97	
620203 BONUS EMPLOYES	62	31.105,34	
620204 PRIMES EMPLOYES	62	13.071,65	
620300 REMUNERATIONS OUVRIERS	62	275.460,16	249.239,48
620302 PECULE VACANCES OUVRIERS	62	19.770,53	
620303 BONUS OUVRIERS	62	5.879,32	
620304 PRIMES OUVRIERS	62	4.714,24	
620310 REMUNERATION MEDIATEUR	62	775,78	
620340 PRIMES RENTABILITE (BONUS)	62		48.202,32
620400 PERSONNEL CONSUMPTION	62	30.401,02	38.980,51
620420 TICKETS RESTAURANT	62	44.920,82	44.006,38
621000 COTISAT. PATR. D'ASS. SOC.	62	249.532,70	270.588,10
621100 COTISAT PATR REMUNERAT DIVERSES	62		(26.667,48)
622200 STAGE	62	15.695,00	12.781,00
623000 FRAIS DE DEPLACEMENTS	62	750,83	
623100 MEDECINE DU TRAVAIL	62		1.925,25
623300 PECULE VACANCES (FERMETURE)	62		79.863,44
623310 REP.PROVISION PECULE VACANCE	62		(70.197,56)
625000 DOTATION PECULE DE VACANCES	62	51.891,93	60.839,68
625100 DOTATION PRIMES DE FIN ANNEE	62		15.188,49
625200 DOTATION BONUS	62	14.851,39	
625300 DOTAT REMUNERATIONS DIVERSES	62	21.615,00	
626000 REPRISE PROVISION PECULE VACANCES	62	(79.863,44)	
C. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations	630	298.763,71	252.866,78
630000 DOT. AMORT. ET RED.VAL.S/IMM.	630		252.866,78
630200 Dotations aux amort./immob.corp.	630	298.763,71	
D. Réduction de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances	631/4	(4.575,90)	2.772,00
634000 REDUCT. DE VALEUR S/ CREANCES	631/4		2.772,00
634110 REP.REDUCT.VALEUR ACT/CR.COMM.	631/4	(4.575,90)	
E. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635/8	(12.758,40)	
636100 REPRISE PROVISION GROSSES REPARATIONS	635/8	(12.758,40)	
F. Autres charges d'exploitation	640/8	32.108,63	31.377,58
640000 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	640/8	(175,45)	
640130 T.V.A. NON DEDUCTIBLE	640/8	206,72	
640160 TAXE CIRCULATION VOITURE	640/8	39,07	38,41
640170 TAXE CHAINE ALIMENTAIRE	640/8	278,35	271,96
640400 REDEVANCES RADIO TV	640/8	2.474,90	2.167,00
640550 TAXE SEJOUR	640/8	14.846,82	13.698,28
640700 TAXE SABAM REMU EQUITABLE	640/8	2.226,30	1.656,03
640900 TAXES ATN-OFFICERS	640/8	873,94	2.012,57
641000 LOCATION IMMOBILIERE	640/8	1,00	1,00
645000 COUT DIDACTIQUE ELEVES EHN	640/8	11.336,98	11.532,33
H. Charges d'exploitation non récurrentes	66A		1.393,00
660000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	66A		1.393,00

Valeurs EUR

	Codes	2019 2019	2018 2018
III. Bénéfice (Perte) d'exploitation	9901	(19.298,41)	52.008,00
IV. Produits financiers	75/79B	125.185,41	52.460,69
A. Produits financiers récurrents	75		18,12
750000 PROD. DES IMMOB. FINANCIERES	75		18,12
Dont : subsides en capital et intérêts	753	125.185,41	52.432,57
753000 SUBSIDES EN CAPITAL, INTERETS	753	125.185,41	52.432,57
V. Charges financières	65/66B	21.828,19	23.867,21
A. Charges financières récurrentes	65	21.828,19	23.867,21
650000 CHARGES FINANCIERES S/EMPRUNTS	65	21.828,19	23.867,21
VI. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	84.058,81	80.591,48
X. Bénéfice (Perte) de l'exercice	9904	84.058,81	80.591,48
XIII. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905	84.058,81	80.591,48

Valeurs EUR

	Codes	2019 2019	2018 2018
A. Bénéfice (Perte) à affecter	9906	193.635,65	190.168,32
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(9905)	84.058,81	80.591,48
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	14P	109.576,84	109.576,84
790000 BENEFICE REPORTE EXERCICE PREC	14P		109.576,84
C. Affectations aux capitaux propres	691/2		80.591,48
2. à la réserve légale	6920		80.591,48
692000 DOTATION AUX AUTRES RESERVES	6920		80.591,48
D. Bénéfice (Perte) à reporter	(14)	193.635,65	109.576,84
693000 BENEFICE A REPORTER	(14)		109.576,84
E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer	694/7		
4. Autres allocataires	697		

COMPTE DE TRESORERIE AU 31.12.2019

<u>Disponible au 01.01.2019</u>		
550000 BELFIUS BE33 0910 1019 6446		430.005,58
553400 BELFIUS BE77 0910 1938 1942		0,00
550006 ING BE92 3501 0051 1523		28.711,63
550007 ING BUS ACCOUNT		4.012,25
570000 Caisse espèces		4.177,49
580000 Virements internes		7.000,00
580050 Bank transfert		-1.247,17
580060 Maestro		1.883,65
580110 Diners Club		0,00
580120 Visa		1.969,92
580130 AMEX		578,22
580150 EUROCARD		4.906,16
580170 Chèques-repas		367,50
		482.365,23
<u>Recettes globales de l'exercice 2019</u>		
550000 BELFIUS BE33 0910 1019 6446		3.543.710,41
553400 BELFIUS BE77 0910 1938 1942		0,00
550006 ING BE92 3501 0051 1523		204.485,00
550007 ING BUS ACCOUNT		0
570000 Caisse espèces		229.129,11
580000 Virements internes		199.485,00
580050 Bank transfert		413.906,06
580060 Maestro		565.426,96
580110 Diners Club		
580120 Visa		429.948,05
580130 AMEX		66.846,46
580150 EUROCARD		572.659,22
580170 Chèques-repas		2.649,99
		6.228.246,26
<u>Dépenses globales de l'exercice 2019</u>		
550000 BELFIUS BE33 0910 1019 6446		3.316.612,49
553400 BELFIUS BE77 0910 1938 1942		
550006 ING BE92 3501 0051 1523		198.304,00
550007 ING BUS ACCOUNT		0
570000 Caisse espèces		229.930,05
580000 Virements internes		206.485,00
580050 Bank transfert		412.658,89
580060 Maestro		567.310,61
580110 Diners Club		
580120 Visa		431.917,97
580130 AMEX		67.424,68
580150 EUROCARD		577.565,38
580170 Chèques-repas		3.017,49
		6.011.226,56
<u>Disponible au 31.12.2019</u>		
550000 BELFIUS BE33 0910 1019 6446		657.103,50
553400 BELFIUS BE77 0910 1938 1942		0,00
550006 ING BE92 3501 0051 1523		34.892,63
550007 ING BUS ACCOUNT		4.012,25
570000 Caisse espèces		3.376,55
580000 Virements internes		0,00
580050 Bank transfert		0,00
580060 Maestro		0,00
580110 Diners Club		0,00
580120 Visa		0,00
580130 AMEX		0,00
580150 EUROCARD		0,00
580170 Chèques-repas		0,00
		699.384,93
Certifié exact		
Le Receveur		
s)Anne-Cécile DENIS		

N° 11 - CONSEIL PROVINCIAL :

- Question écrite du conseiller provincial Monsieur Georges BALON-PERIN du 02/10/2020 concernant une réduction drastique des dépenses d transferts dans le cadre de la réforme du financement des zones de secours.
- Réponse du Collège provincial du 08/10/2020

- Question écrite du conseiller provincial Monsieur Antoine PIRET du 04/06/2020 concernant la location des bâtiments de la Province de Namur.
- Réponse de Monsieur Jean-Marc VAN ESPEN, Député-Président du Collège provincial du 17/06/2020

Question écrite du groupe ECOLO

Madame et Messieurs les Députés provinciaux,

Lors du Conseil provincial du 25 septembre 2020, il nous a été confirmé que les dépenses de transferts feraient l'objet d'une réduction drastique dans le cadre de la réforme du financement des zones de secours.

Une série d'associations subsidiées par la Province auraient déjà reçu un courrier en ce sens, alors qu'aucune décision officielle n'a encore été prise par notre Conseil.

Pouvez-vous me confirmer l'envoi de ce courrier et la base sur laquelle il s'appuie ?

Voulez-vous nous communiquer copie de l'ensemble des courriers envoyés.

Enfin, au-delà des déclarations d'intention annoncées oralement lors de vos deux conférences de presse (11 et 25 septembre 2020), nous souhaiterions disposer au plus vite d'un document circonstancié reprenant une liste exhaustive des associations et/ou institutions actives sur le territoire provincial et qui sont ou seront impactées par les décisions budgétaires de votre Collège de réduire la voilure de la Province de Namur ?

Nous souhaitons également le me type de document et d'analyse en ce qui concerne les dépenses de transfert aux communes ?

Merci déjà de la bonne attention que vous ne manquerez pas de réserver, dans les meilleurs délais, à notre demande.

Georges BALON PERIN,
chef de groupe



Namur, le 8 octobre 2020

Jean-Marc VAN ESPEN
Député-Président

Monsieur Georges BALON-PERIN
Chef de groupe ECOLO

Monsieur le Conseiller provincial,

Monsieur Balon-Perrin,

Nous avons bien pris connaissance de votre question du 2 octobre 2020 et nous vous en remercions.

Comme vous l'écrivez, lors du Conseil du 25 septembre dernier, nous avons bien exprimé que les dépenses de transfert feraient l'objet de réduction voire de suppression.

Le Collège prépare le budget 2021 mais n'a pas encore pris de décision officiellement.

Effectivement, nos collègues députés, Geneviève Lazon et Amaury Alexandre, ont bien adressé une série de courriers informatifs et non officiels visant à prévenir certains partenaires, préalablement à l'élaboration de leur budget 2021. A ce stade, les travaux budgétaires sont toujours en cours et nous ne pouvons pas vous fournir une liste exhaustive avec toutes les ASBL ou organes concernés.

Les autres députés entendaient bien procéder de la même manière dans les jours à venir, par courtoisie vis-à-vis de nos partenaires avec lesquels nous travaillons au quotidien.

Fallait-il attendre l'approbation, par la tutelle, du budget provincial 2021 pour les informer ?

La difficulté de l'exercice actuel est de ne pas communiquer trop tôt, pour les uns, ni trop tard pour les autres... Quel que soit le choix posé, il sera critiqué.

Concernant le document à destination des Communes, un Forum, auquel vous étiez convié, a été organisé expressément le 25 septembre dernier afin de les informer sur le sujet. Vous trouverez en annexe le Power Point de présentation.

Nous vous en souhaitons bonne réception et restons à votre entière disposition.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller provincial, Monsieur Balon-Perin, en nos sentiments distingués.

Jean-Marc Van ESPEN
Député-Président

Geneviève LAZARON
Députée

Amaury ALEXANDRE
Député

Richard FOURNAUX
Député



Place Saint-Aubain 2 - B 5000 Namur
Tél. : +32(0)81 776 723 - Fax : +32(0)81 776 931
cabinet.dp.vanespen@province.namur.be
www.province.namur.be

Adresse privée :
Avenue de la Païrelle 74 - B 5000 Namur
www.vanespen.eu

FORUM DES COMMUNES

RÉFORME DE LA PROVINCE DE NAMUR EN VUE DU FINANCEMENT DES ZONES DE SECOURS

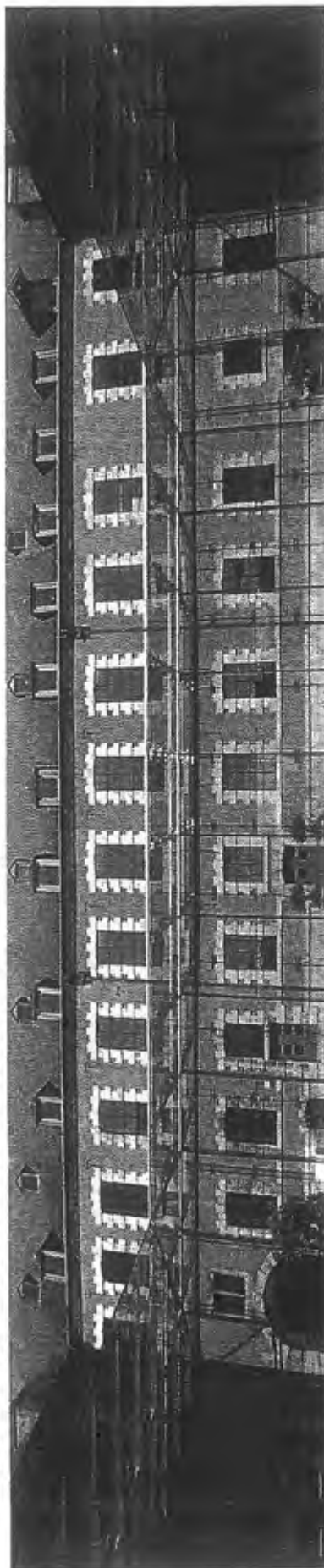
25-09-20

CONTEXTE WALLON

SEPTEMBRE 2019

Déclaration de politique régionale 2019-2024

- "...Les provinces reprendront progressivement à leur charge, et au plus tard d'ici la fin de la législature, la totalité des contributions communales au financement



CONTEXTE WALLON

NOTE AU GW 9 JUILLET 2020

Déclaration du Ministre des pouvoirs locaux:

- "Les provinces devront mener un travail de réflexion important quant à leurs compétences et la gestion des ressources humaines - pyramide des âges, réaffectation des ressources, ..."



Obligation de résultat pour les autorités provinciales

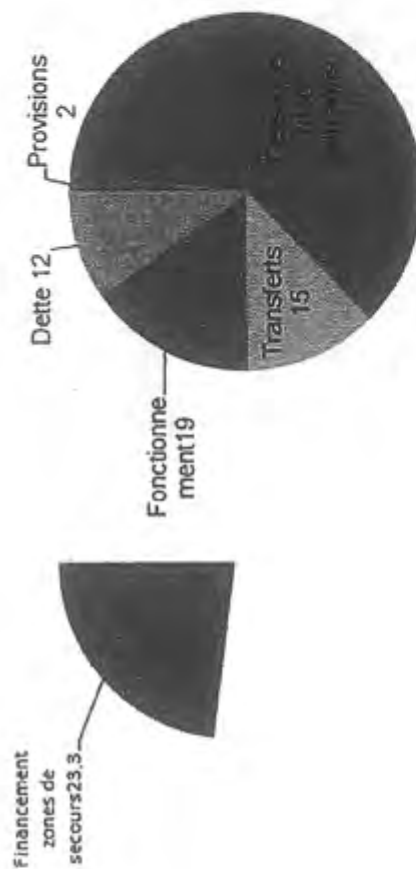
DÉCISION DU GOUVERNEMENT WALLON DU 9 JUILLET 2020

IMPACT FINANCIER EN PROVINCE DE NAMUR

BUDGET TOTAL : 23,3 MIOS € D'ICI 2024

Projections budgétaires

- 20 % en 2020 : 5,5 mios €
- 30 % en 2021 : 9,9 mios €
- 40 % en 2022 : 14,4 mios €
- 50 % en 2023 : 18,9 mios €
- 60 % en 2024 : 23,3 mios €



PISTES DE RÉFLEXION

COMMENT ASSURER CE FINANCEMENT ?



CHOIX DE LA FACILITÉ

Prendre des mesures ponctuelles
chaque année est insuffisant!

→ Source d'inquiétude pour
le personnel, insécurité pour l'institution!



CHOIX DE LA RESPONSABILITÉ

Une réforme

- globale,
- structurée,
- structurante.

→ Vision à long terme

OBJECTIF

**D O N N E R U N
A V E N I R C E R T A I N
À L' I N S T I T U T I O N
P R O V I N C I A L E**

COÛT DU FINANCEMENT PROVINCIAL PAR ZONE

Zones de secours	2020	2021
Zone Nage	2.681.197,84 €	4.021.796,76 €
Zone Dinaphi	1.927.297,11€	2.890.945,67 €
Zone Val de Sambre	856.397,98 €	1.284.596,98 €
Total	5.464.892,94 €	8.197.339,40 €

MÉTHODOLOGIE

MESURES EXTERNES

- Suppression des aides verticales aux communes ;
- excepté les aides supracommunales
- excepté certaines aides relatives à nos quatre métiers
- Réduction et suppression des aides et des participations :
 - dans les intercommunales,
 - à nos différents partenaires (asbl, hôpitaux, etc).

MESURES INTERNES

- Mesures structurelles
Certains services seront impactés.

Cette réforme structurelle s'accompagne de changements:

- 13 missions/services sont supprimés
- une nouvelle stratégie RH globale est mise en place, prioritairement pour les agents directement concernés par la réforme

SUPPRESSION DES AIDES VERTICALES

EXEMPLES:

- Aide juridique fournie aux communes ;
- GIG : financement de deux accès par commune ;
- Expertise externe en faveur des communes ;
- Partenariats communaux ;
- Aide technique de l'imprimerie ;
- Aide à Rébbus ;
- Ville amie des aînés (VADA) ;
- Etc.

RÉFORME DES AIDES VERTICALES

Certains aides verticales sont maintenues moyennant une révision

des honoraires :

- Bureau des amendes administratives
- Certaines missions du STP : carto-topo-voiries,...

Réforme – filialisation
INASEP – BEP

Rationalisation des bureaux d'étude en PN
STP – Inasep – BEP

Quid d'un guichet unique ?

MAINTIEN DES AIDES SUPRACOMMUNALES

Exemples:

- Les zones de secours ;
- Réseau points noeuds ;
- Aide aux centres culturels ;
- GAL ;
- Contrats de rivière ;
- STP cours d'eau de 3^{ème} catégorie ;
- Etc.

MAINTIEN DE CERTAINES AIDES RELATIVES À NOS MÉTIERS

Exemples:

- Patrimoine mémoriel ;
- Lecture publique ;
- Appui – Formation ;
- EPAP (école provinciale d'administration et de pédagogie) ;
- Médecine scolaire ;
- Service remplacement agricole (SRA)
- Etc.

INTERCOMMUNALES

➤ Imaje : 300.000€

➤ BEP →

➤ INASEP →

2021 par rapport à 2020	- 300.000€	2022 par rapport à 2021	- 200.000€
2021 par rapport à 2020	- 500.000€	2022 par rapport à 2021	- 250.000€
2023 = - 1.000.000			

	2020
BEP	2 290 492€
INASEP	744 469€
	770 071

Communes	2020	2021	Communes	2020	2021	Communes	2020	2021
Andenne	170.138,70	255.208,05	Florennes	131.067,58	196.601,37	Namur	1.861.828,28	2.792.742,42
Anhéé	81.005,68	121.508,52	Fosses-la-Ville	100.798,04	151.197,06	Ohey	38.104,37	57.156,56
Assesse	40.951,74	61.427,61	Gedinne	54.003,79	81.005,69	Onhaye	35.279,85	52.919,78
Beauraing	105.543,90	158.315,85	Gembloux	199.379,25	299.068,88	Philippeville	107.613,38	161.420,07
Bièvre	36.265,32	54.397,98	Gesves	54.632,74	81.949,11	Profondeville	71.613,44	107.420,16
Cerfontaine	52.624,13	78.936,20	Hamois	76.078,33	114.117,50	Rochefort	143.681,61	215.522,42
Ciney	193.152,23	289.728,35	Hastière	60.507,89	90.761,84	Sambreville	273.876,08	410.814,12
Couvin	140.084,66	210.126,99	Havelange	50.761,59	76.142,39	Sambreffe	81.957,29	122.935,94
Dinant	161.222,98	241.834,47	Houyet	49.470,62	74.205,93	Somme-Leuze	58.536,95	87.805,43
Dolsche	26.804,80	40.207,20	Jemeppe-s-S	194.402,34	291.603,51	Viroinval	62.478,83	93.718,25
Eghezée	133.098,91	199.648,37	La Bruyère	51.945,14	77.917,71	Vrèsse-s-S	33.308,90	49.963,35
Fernelmont	59.505,28	89.257,92	Mettet	125.890,50	188.835,75	Walcourt	166.845,22	280.267,83
Floreffe	79.473,73	119.210,60				Yvoir	80.958,88	121.438,32

16/06/2020

Courrier - Cécile CLEMENT - Outlook



PROVINCE
de NAMUR

Au cœur
de votre

www.province.namur.be



De : Piret, Antoine <Antoine.Piret@solidaris.be>

Envoyé : jeudi 4 juin 2020 17:30

À : Jean-Marc VAN ESPEN <jeanmarc.vanespen@province.namur.be>

Cc : ML dg <dg@province.namur.be>

Objet : Question écrite : location des bâtiments de la province

Monsieur le Député-Président,

Cher Jean-Marc,

Pourriez-vous me communiquer la liste de l'ensemble des bâtiments provinciaux accueillant des ASBL et nous signaler pour chacune les prix éventuels de location pratiqués ?

Merci d'avance,

Antoine Piret

« Vos données sont traitées conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection de données à caractère personnel. À tout moment vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les modifier, supprimer ou exercer votre droit d'opposition.

Pour ce faire, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : privacy.300@Solidaris.be »

Namur, le 17 juin 2020.

Jean-Marc VAN ESPEN
Député-Président

Monsieur Philippe BULTOT
Président du Conseil provincial

Copie pour information aux Députés provinciaux et à
M. Valéry ZUINEN, Directeur général

Reçu le

22 JUIN 2020

Présidence du Conseil
provincial

Votre correspondante :
Cécile CLEMENT
Chef de Cabinet
Tél. : 081 77.53.02.
cecile.clement@province.namur.be

N/réf. : JMVE/CCT/FIC-PNC0347930

Objet : Question écrite de Monsieur PIRET

Monsieur le Président,
Cher Philippe,

En réponse à la question écrite de Monsieur Antoine PIRET du 4 juin 2020 relative aux bâtiments provinciaux mis à disposition d'asbl, je te prie de bien vouloir trouver en annexe un tableau reprenant les biens occupés de manière récurrente par des associations.

Espérant avoir répondu aux attentes de Monsieur PIRET, je te prie d'agréer, Monsieur le Président, cher Philippe, l'expression de mes meilleures salutations.

Jean-Marc VAN ESPEN,
Député-Président



PNC0347930



PNC0387840



Place Saint-Aubain 2 - B 5000 Namur
Tél. : +32(0)81 776 723 - Fax : +32(0)81 776 931

cabinet.dp.vanespen@province.namur.be
www.province.namur.be

Adresse privée :
Avenue de la Pairelle 74 - B 5000 Namur

www.vanespen.eu

PATRIMOINE PROVINCIAL 2020 - SERVICES GENERAUX

n°	Colonnet	Type occupation
		Fondation Contrat rivière haute meuse [occupation gratuite- contrat de gestion]
1	Rue Lelièvre à Namur (bâtiment Onem)	Asbl AFAPMS (occupation gratuite)
2	Rue Marline Bourtonbourt , 2	Asbl Rock's coll (contrat de gestion) - Asbl FSEOS (à titre gratuit)
3	Avenue reine Astrid	CAI (contrat de gestion) + IMAJE (contrat de gestion). - Asbl entroidé Sida (NES (contrat de gestion)
4	Immeubles Rue Docteur Haibe, 2-4 et Rue Danhaive, 1, 5002 SAINT-SERVAIS	occupation Asbl Fores - redevance 387€ par mois indexé
5	Immeuble Rue Château des Balances, 3, 5000 NAMUR	occupation Asbl "la souris verte" (gratuit) + consultation One (25,55€ par suivi médical ou dépistage visuel)-
6	Immeuble Rue Crascol, 12, 5660 COUVIN	SPMT Alista (64,08€ par demi-journée)
7	Immeuble Rue de l'Hôpital, 23, 5300 ANDENNE	consultation ONE (25,55€ par suivi médical ou dépistage visuel) + SPMT Alista (64,08€ par demi-journée)
8	Immeubles Rue Daoust, 45 et 72, 5500 DINANT (Maison du mieux être)	consultation ONE (25,55€ par suivi médical ou dépistage visuel)+ SPMT arista (64,08€ par demi-journée)
9	Immeuble Rue de l'Aubépine, 61, 5570 BEAURAING	consultation ONE (25,55€ par suivi médical ou dépistage visuel) + Collecte de sang (gratuit) + SPMT Alista (64,08€ par demi-journée)
10	Immeuble Rue Gérard de Cambrai, 18, 5620 FLORENNES (Maison du mieux être)	consultation ONE (25,55€ par suivi médical ou dépistage visuel) + Point Culture (17.000€ indexé)
11	Immeuble Rue Duculot, 11, 5060 TAMINES (Maison du mieux être)	Asbl Rock * cool (contrat de gestion)
12	Immeuble Avenue Galenvaux, 14, 5000 NAMUR - Delta	Asbl Incubateur (mise à disposition terrain pour la construction d'une éolienne- gratuit)- asbl Pollen (chalet construit- convention en cours de renégociation)- asbl AEP (classe de forêts- concession pour organisation de stage- 68.000€ HTVA)- Asbl Centre Equestre du Domaine de Chevetogne- emphytéose - leurs de redevance et obligation de réaliser des travaux pour 15.000€ par an)
13	Propriétés bâties au Domaine de Chevetogne, 5590 CHEVETOGNE	occupation de la salle de gym par l'Asbl la Gaillarde (450 €/trimestre pour charges, 80€ /semaine pour occupation) + crèche les Marmouzeys -asbl Sonefa (340€ par mois sur 11 mois) - montants à indexer annuellement
14		
15	Campus/ST AUBAIN, rue Henri Blès, 192, 5000 NAMUR	Asbl Service Social de la Province de Namur (à titre gratuit)
16		Asbl Centre d'Art différencié- occupation à titre gratuit
17	Chaussée de Charleroi	Asbl Home de Bothey - emphytéose- 10€ par an
18	Institut Roger Lazzaron-EMAP	Asbl Canal C- emphytéose- 25 €/an
19	Château de Bothey	Asbl Aristo- emphytéose- 1€ /an
20	Bâtiment rue Eugène Thibaut	asbl CARP- atelier protégé- contrat de gestion
21	Bâtiment rue Eugène Thibaut	
22	Philippeville	
23	Ecole de Gesves	Asbl Cercle Equestre de Gesves- convention de partenariat en cours de négociation

N° 12 - ENSEIGNEMENT PROVINCIAL :

- IPES-ESPA

- Validation des tarifs de soins, services et produits appliqués dans les salons didactiques

(Résolution du Conseil provincial du 31/01/2020)

- IPFS

- Règlement de travail pour le personnel Directeur, Enseignant et assimilé – Approbation – Dossier Conseil provincial

(Résolution du Conseil provincial du 19/06/2020)

- Règlement d’Ordre Intérieur – Année académique 2020/2021

(Résolution du Conseil provincial du 19/06/2020)

- HAUTE ECOLE DE LA PROVINCE DE NAMUR (HEPN)

- Modification du règlement des études 2019/2020 suite crise sanitaire Covid 19

(Résolution du Conseil provincial du 19/06/2020)

ADMINISTRATION PROVINCIALE DE
L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION

Campus provincial - Rue Henri Blès 188-190 - 5000 NAMUR

Votre correspondante : Marie-Ange PAULET

☎ 081 77 54 08

marie-ange.paulet@province.namur.be

Affaire n°15/20

IPES-ESPA - Validation des tarifs de soins, services et produits appliqués dans les salons didactiques

LE CONSEIL PROVINCIAL,

VU l'article L2212-32 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

CONSIDÉRANT que la Direction de l'IPES-École Secondaire Provinciale d'Andenne (ESPA), souhaite faire valider les tarifs appliqués pour les services, soins et produits fournis dans ses salons didactiques de coiffure et de soins esthétiques;

CONSIDÉRANT que dans le cadre des cours techniques de Coiffure et d'Esthétique, l'IPES-ESPA reçoit des "clients", personnes extérieures à l'école;

CONSIDÉRANT que ces clients sont indispensables pour servir de modèle aux élèves;

CONSIDÉRANT que ces mises en situation font partie intégrante de l'apprentissage des métiers;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, aucune résolution n'a, à notre connaissance, été prise par le Conseil Provincial en ce sens;

CONSIDÉRANT l'avis émis par Madame Marie-France MARLIÈRE, Inspecteur général de l'APEF;

VU l'avis de sa 4^{ème} Commission;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est adoptée à 35 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions;

CONSIDÉRANT, dès lors, que la présente résolution est adoptée ~~à la majorité~~ / à l'unanimité;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : De marquer son accord sur la tarification (reprise en annexe) appliquée pour les services, soins et produits fournis dans les salons didactiques de coiffure et de soins esthétiques de l'IPES-École Secondaire Provinciale d'Andenne (ESPA).

Article 2 : La présente résolution sera publiée dans le Bulletin provincial et mise en ligne sur le site internet de la Province.

Article 3 : Expédition de la présente résolution sera adressée à :

- Monsieur Richard FOURNAUX, Député en charge de l'Enseignement et de la Formation;
- Madame Patricia MATHIEU, Directrice fons de l'IPES.
- Madame Nathalie ELOY, Sous-Directrice de l'IPES.

Copie, pour information, sera transmise à :

- Madame Marie-France MARLIÈRE, Inspecteur général de l'APEF.


Namur, le 31 janvier 2020.

Le Directeur général,



Valéry ZUINEN.

Le Président,



Philippe BULTOT.

Province de Namur

ADMINISTRATION PROVINCIALE DE
L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION

2.

VOTRE CORRESPONDANT :

MARYLINE NEGEL
CHEF DE BUREAU ADMINISTRATIF
ADMINISTRATION PROVINCIALE DE
L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION
RUE HENRI BLES, 188-190
TEL. : + 32(81) 775331
MARYLINE.NEGEL@PROVINCE.NAMUR.BE

Affaire n° 122/20 : IPFS – Règlement de Travail pour le Personnel Directeur, Enseignant et assimilé –
Approbation – Dossier Conseil provincial.

LE CONSEIL PROVINCIAL,

VU les articles L2212-32 § 1er et L2212-38 et L-2212-48 du Code de la Démocratie Locale et de la
Décentralisation ;

VU la résolution du 19 juin 2015 approuvant le Règlement de Travail pour l'Enseignement de
Promotion Sociale relatif au personnel Directeur, Enseignant et assimilé ;

VU l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 mars 2016, publié au Moniteur
Belge, le 19 avril 2016, donnant force obligatoire à la décision adoptée le 22 octobre 2015 par la
Commission paritaire communautaire de l'Enseignement de Promotion Sociale Officiel Subventionné et
fixant le cadre du Règlement de Travail ;

VU les quelques adaptations apportées par rapport à l'Édition 2016 ;

VU la résolution du 17 juin 2016 approuvant le Règlement de Travail pour l'IPFS relatif au personnel
Directeur, Enseignant et assimilé ;

CONSIDERANT l'avis favorable émis par la CoPaLoc, lors de sa réunion du 29 avril 2020 ;

VU la proposition du Collège ;

VU le rapport de sa 4ème Commission;

CONSIDERANT que la présente résolution est adoptée à 33 voix pour, // voix contre et //
abstentions;

« La version informatique constitue le document de référence. »

CONSIDERANT que dès lors la présente résolution est adoptée à la majorité/à l'unanimité ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : D'approuver le Règlement de Travail pour l'Enseignement de Promotion Sociale du Personnel Directeur, Enseignant et assimilé de l'Institut Provincial de Formation Sociale, repris en annexe.


Article 2 : Le présent Règlement entrera en vigueur le premier jour ouvrable suivant l'adoption de la présente résolution.

Article 3 : La présente résolution sera publiée dans le Bulletin provincial et accessible sur le site internet de la Province de Namur.

Article 4 : Expédition de la présente résolution sera adressée à :

- Madame M-F. MARLIERE, Inspecteur général de l'APEF ;
- Madame B. NOEL, Directrice de l'IPFS ;
- A la Cellule des Affaires générales/Service Juridique.

Namur, le 19 juin 2020.


Le Directeur général,
s) Valéry ZUINEN,

Le Président,
s) Philippe BULTOT.



POUR EXPÉDITION CONFORME
V. ZUINEN
DIRECTEUR GENERAL
PROVINCE DE NAMUR

« La version informatique constitue le document de référence. »

ADMINISTRATION PROVINCIALE DE
L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION

VOTRE CORRESPONDANT :
MARYLINE NEGEL
CHEF DE BUREAU ADMINISTRATIF
ADMINISTRATION PROVINCIALE DE
L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION
RUE HENRI BLES, 188-190
TEL. : + 32(81) 775331
MARYLINE.NEGEL@PROVINCE.NAMUR.BE

Affaire n°109/2020 : Institut Provincial de Formation Sociale (IPFS) – Règlement d'Ordre Intérieur –
Année académique 2020-2021.

LE CONSEIL PROVINCIAL,

VU les articles L2212-32 §1^{ER}, L2212-38 et L2212-48 du Code de la Démocratie Locale et de la
Décentralisation (CDLD) ;

VU le décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de
promotion sociale ;

VU l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 septembre 2015 portant règlement
général des études de l'enseignement secondaire de promotion sociale ;

VU l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 septembre 2015 portant règlement
général des études de l'enseignement supérieur de promotion sociale de type court et de type long ;

VU la résolution du 6 septembre 2019 approuvant le Règlement d'Ordre Intérieur de l'Institut
Provincial de Formation Sociale ;

CONSIDERANT que ce règlement nécessite des mises à jour et des adaptations afin de respecter les
dispositions légales et réglementaires applicables au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

CONSIDERANT que cette mise à jour constitue l'occasion de compléter le règlement existant en
fonction de cas concrets qui se sont posés dans la gestion quotidienne de l'établissement durant
l'année académique écoulée ;

CONSIDERANT que le texte modifié a été soumis à l'avis de la Commission Paritaire Locale
(COPALOC) compétente pour le personnel subventionné des établissements d'enseignement
organisés par la Province de Namur lors de sa réunion du 29 avril 2020;

VU l'avis favorable émis par la COPALOC ;

VU la proposition du Collège ;

VU le rapport de sa 4^{ème} Commission ;

CONSIDERANT que la présente résolution est adoptée à 33 voix pour, // voix contre et //
abstentions ;

« La version informatique constitue le document de référence ».

CONSIDERANT que dès lors, la présente résolution est adoptée à l'unanimité ;

DECIDE :

Article 1^{er} : D'approuver le document intitulé « Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) - 2020-2021 » de l'Institut Provincial de Formation Sociale, repris en annexe.

Article 2 : Ce règlement sera applicable dès l'approbation de la présente résolution et annule le précédent ROI.

Article 3 : Ce règlement sera publié dans le Bulletin provincial et accessible sur le site internet de la Province de Namur.

Article 4 : Expédition de la présente résolution sera adressée à :

- Madame M.-F. Marlière, Inspecteur général de l'APEF ;
- Madame B. Noël, Directrice de l'IPFS ;
- Madame G. Gaie, Directrice des Services juridiques.

Namur, le 19 juin 2020.

Le Directeur général,
s) Valéry ZUINEN.

Le Président,
s) Philippe BULTOT.



« La version informatique constitue le document de référence ».

VOTRE CORRESPONDANT :

MARYLINE NEGEL
CHEF DE BUREAU ADMINISTRATIF
ADMINISTRATION PROVINCIALE DE
L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION
RUE HENRI BLES, 188-190
TEL. : + 32(81) 775331
MARYLINE.NEGEL@PROVINCE.NAMUR.BE

**Affaire n°123/20 : Haute Ecole de la Province de Namur (HEPN) –
Modification du règlement des études 2019-2020 suite crise sanitaire Covid 19.**

LE CONSEIL PROVINCIAL,

VU les articles L2212-32 § 1^{er} et L2212-38 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

VU l'arrêté du Gouvernement de la communauté française du 2 juillet 1996 fixant l'organisation de l'année académique et les conditions de refus d'une inscription et portant règlement général des examens dans les Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française ;

VU le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études ;

VU le décret du 21 février 2019 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles ;

VU le décret du 15 avril 2019 portant diverses mesures relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche et modifiant le décret susvisé du 7 novembre 2013 ;

VU sa résolution du 6 septembre 2019 approuvant le règlement des études de la Haute Ecole de la Province de Namur (HEPN) pour l'année académique 2019-2020 ;

VU la pandémie de Covid 19 et la crise sanitaire qui en résulte;

VU l'arrêté du Gouvernement de la communauté française de pouvoirs spéciaux n° 6, du 24 avril 2020, relatif à l'organisation de la fin de l'année académique 2019-2020;

CONSIDERANT les mesures de confinement prises par le Conseil National de Sécurité, qui ont amené la HEPN à dispenser les activités d'enseignement et de réaliser les évaluations à distance ;

CONSIDERANT qu'il convient de compléter et de modifier le règlement des études actuellement en vigueur, en application des nouvelles dispositions légales et afin d'adapter certaines procédures existantes à un fonctionnement à distance uniquement ;

CONSIDERANT que le texte modifié a été soumis à l'avis de la Commission Paritaire Locale (CoPaLoc) compétente pour le personnel subventionné des établissements d'enseignement organisés par la province de Namur lors de sa réunion du 14 mai 2020;

VU l'avis favorable émis par la CoPaLoc en date du 14 mai 2020;

« La version informatique constitue le document de référence. »

mai 2020 ; **ATTENDU** que ce nouveau règlement a été approuvé par le Conseil pédagogique de la HEPN le 18

mai 2020 ; **ATTENDU** que ce nouveau règlement a été approuvé par le Conseil de gestion de la HEPN le 19

VU la proposition du Collège provincial;

VU le rapport de sa 4ème Commission;

CONSIDERANT que la présente résolution est adoptée à 33 voix pour, // voix contre et // abstentions;

CONSIDERANT que dès lors la présente résolution est adoptée à l'unanimité ;

DECIDE :

Article 1er : D'adopter l'édition 2019 du règlement des études amendé suite à la pandémie du Covid 19 reprise en annexe.

Article 2 : Ce document est d'application sept jours après sa publication.

Article 3 : Ce règlement sera publié dans le Bulletin provincial et mis en ligne sur le site internet de la Province de Namur.

Article 4 : Expédition de la présente résolution sera adressée à :

- Madame M-F. MARLIERE, Inspecteur général à l'Administration Provinciale de l'Enseignement et de la Formation (APEF) ;
- Monsieur Th. ALBERT, Directeur Président de la HEPN ;
- Madame G. GAIE, Directrice des Services juridiques.

Namur, le 19 juin 2020

Le Directeur général,
s) Valéry ZUINEN.

Le Président,
s) Philippe BULTOT.



« La version informatique constitue le document de référence. »